



Rapport d'activité

2020

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





4

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 5 Un territoire d'exception entre lac et montagne
- 6 Les missions de la communauté de communes
- 8 Un conseil communautaire renouvelé en 2020
- 11 Assurer une protection intercommunale des données à caractère personnel
- 12 Zoom sur les ressources humaines
- 14 Une structure financièrement autonome

19

AMÉNAGER UN ESPACE COHÉRENT

- 20 Les 17 ODD
- 21 Garantir la cohérence territoriale
- 22 Favoriser la mobilité
- 25 Instruire les demandes d'urbanisme
- 26 Agir en faveur de l'habitat

28

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 29 Soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire
- 29 Développer une offre immobilière pour l'implantation des entreprises
- 31 Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil des entreprises
- 31 Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts
- 32 Développer des filières d'excellence
- 32 Développer l'attractivité touristique

33

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- 34 Gérer et améliorer les réseaux d'assainissement
- 36 Collecter et valoriser les déchets
- 41 Préparer le transfert de l'eau potable
- 42 Activer la transition écologique

46

GESTION DES BÂTIMENTS

47

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI

- 48 Promouvoir le Label Pays d'art et d'histoire
- 50 Entretien et promouvoir le réseau de sentiers de randonnée

52

GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

- 53 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- 54 Agir en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- 56 Renforcer le service public de proximité
- 57 Offrir à tous un enseignement artistique de qualité

Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance
Directrice de la publication : Josiane Lei
Rédaction : service communication
Principe graphique et mise en page : Studio Olivier Rosset
Photos : CCPEVA / Yvan Tisseyre

Le rapport d'activité dresse un bilan annuel des actions réalisées et des projets engagés par la communauté de communes. Cette dernière joue en effet un rôle de plus en plus important dans le quotidien des habitants et ce rapport est l'occasion de valoriser le rôle de l'intercommunalité. La communauté de communes intervient dans de nombreux domaines qui touchent notre vie de tous les jours : aménagement du territoire, services à la population, mobilité, économie, emploi, préservation de l'environnement, patrimoine, valorisation des sentiers de randonnée,...

L'année 2020 restera exceptionnelle en raison de la crise sanitaire que nous avons traversée. Tous les acteurs publics ont dû s'adapter à une situation en constante évolution, pour garantir la continuité du service public, faciliter au mieux le quotidien des citoyens et aider ceux qui rencontraient le plus de difficultés face à la crise.

Les entreprises ont été fortement impactées par cette crise et les différentes phases de confinement. Afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance s'est ainsi engagée pour compléter les dispositifs mis en place à l'échelle nationale ou régionale, en versant près d'un millions d'euros d'aides aux petites entreprises.

Malgré la crise, la communauté de communes a poursuivi ses investissements et ses projets en faveur du territoire. Le développement durable est le fil conducteur de la politique souhaitée par le conseil communautaire renouvelé lors des élections de mars 2020 et qui s'est installé dès le mois de juillet. Les élus ont décidé d'inscrire les actions intercommunales dans les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

La communauté de communes a également accéléré la mise en œuvre de plusieurs projets : le démarrage des travaux de viabilisation de onze hectares de zones d'activités pour favoriser l'implantation des entreprises, la mise en œuvre de son plan climat air énergie territorial, la préparation à la reprise de la gestion de l'eau potable des 22 communes et l'amélioration du réseau d'assainissement.

Nos actions visent à garantir la qualité du cadre de vie des habitants et assurer un développement harmonieux et respectueux de l'environnement.

Bonne lecture

Josiane LEI
Présidente

ÉDITO

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

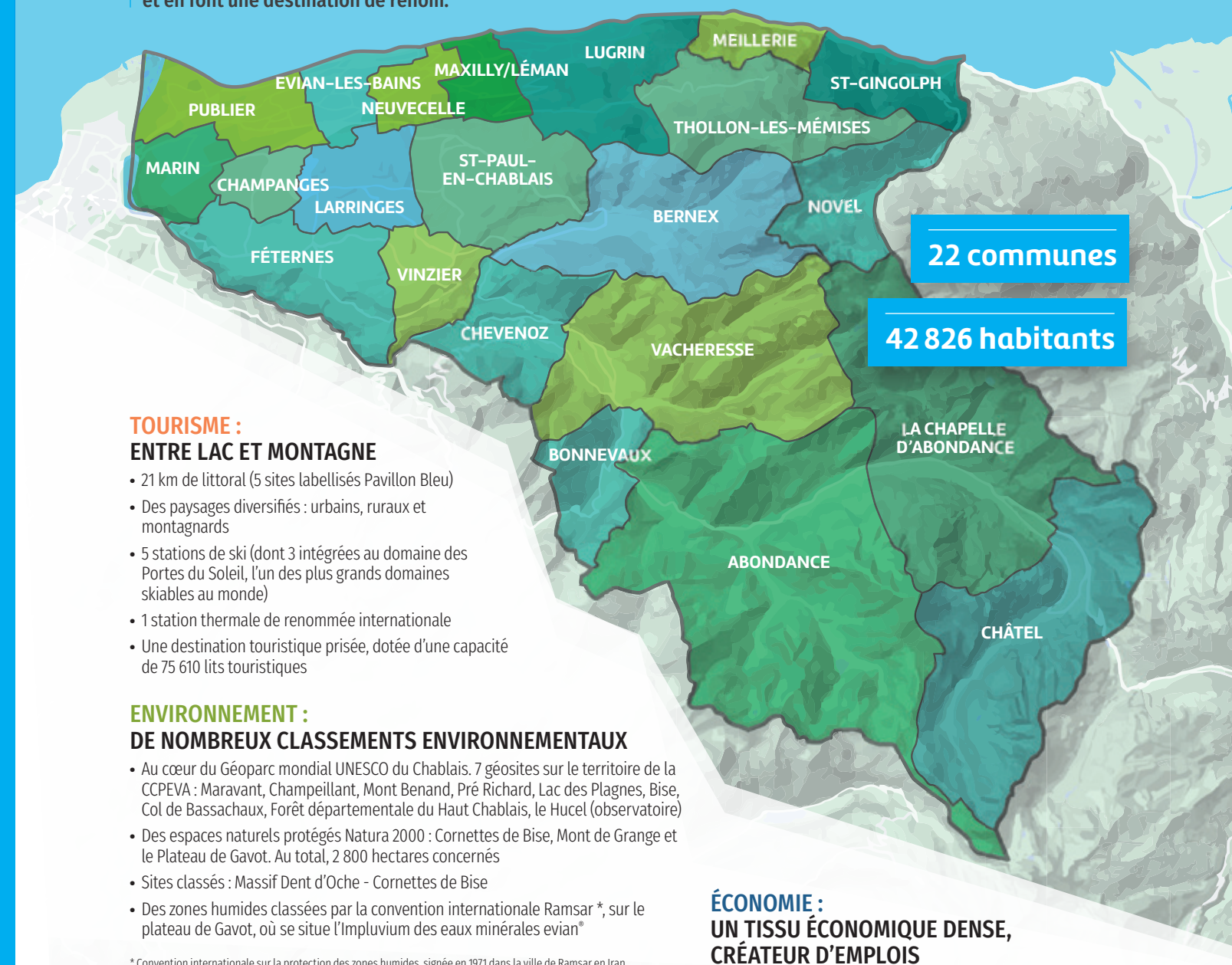


- > Un territoire d'exception entre lac et montagne
- > Les missions de la communauté de communes
- > Un conseil communautaire renouvelé en 2020
- > Assurer une protection intercommunale des données à caractère personnel
- > Zoom sur les ressources humaines
- > Une structure financièrement autonome

Pays d'Evian – vallée d'Abondance : Un territoire d'exception entre lac et montagne



Le pays d'Evian-vallée d'Abondance s'étend sur les rives sud du lac Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes, en Haute-Savoie. Frontalier avec la Suisse, le territoire compte 42 826 habitants (source Insee 2018). Il réunit 22 communes réparties sur 322 km². Au sein d'un cadre exceptionnel, il offre des paysages contrastés. Cet environnement, son patrimoine historique et culturel et les multiples activités proposées en toutes saisons sont la richesse du territoire et en font une destination de renom.



- CULTURE : UN RICHE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE**
- Un territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire »
 - Edifices religieux, constructions Belle Epoque témoignant de son histoire
 - Destination culturelle importante : de nombreuses expositions de renommée internationale

Les missions de la communauté de communes

La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) a vu le jour le 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015). La CCPEVA est un espace solidaire et cohérent de 22 communes membres, qui partagent des intérêts communs. Ce regroupement mutualise les moyens et permet des réalisations qu'une commune seule ne pourrait pas entreprendre.

La communauté de communes exerce les compétences que les communes lui ont transférées. Ces compétences peuvent être obligatoires (définies par la loi), optionnelles (la collectivité doit en choisir au moins 3) ou facultatives.

AMÉNAGER UN ESPACE COHÉRENT



- Organiser les transports publics de personnes et la mobilité douce.
- Elaborer et suivre le schéma de cohérence territorial.
- Mener une politique en faveur de l'habitat et du cadre de vie (plan local de l'habitat, opérations pour améliorer l'habitat).

COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS



- Gérer et valoriser les ordures ménagères et autres déchets.
- Sensibiliser le public au tri et la réduction des déchets.
- Développer de nouvelles filières de recyclage des déchets.

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



- Soutenir l'activité économique, la création et l'accompagnement des entreprises.
- Gérer et aménager les zones d'activités économiques.
- Développer une offre immobilière cohérente pour le parcours des entreprises (pépinière, ateliers relais, hôtels d'entreprise, terrains aménagés).
- Participer au schéma d'aménagement commercial.
- Développer des filières d'excellence (eau, bois, agriculture).
- Réhabiliter la fruitière de Vinzier en vue d'un atelier de fabrication de fromages.
- Assurer la promotion touristique (office de tourisme inter-communal hors stations classées).

FAVORISER LA MOBILITÉ



- Organisation et gestion des transports publics de personnes réguliers, interurbains, scolaires et à la demande.
- Transports lacustres : la communauté de communes apporte son soutien aux actions en faveur du maintien et du développement des transports lacustres.
- Concertation et coordination de l'élaboration des schémas multimodaux de mobilité sur le territoire (déplacements, transports, communications électroniques...) y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération trans-frontalière.

ASSURER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE



- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas, soutien aux aides à domicile en milieu rural (ADMR)).
- Agir en faveur de la petite enfance et la jeunesse (relais assistants maternels, aides financières).
- Mettre en place des actions de prévention et d'inclusion (contrat local de santé, service public itinérant).
- Garantir un accès équitable à des enseignements artistiques de qualité.
- Elaboration d'un diagnostic et réalisation d'un plan d'actions sur la sécurité et la prévention de la délinquance.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



- Valoriser et protéger les richesses naturelles et la biodiversité (Natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides).
- Développer des dispositifs de méthanisation pour préserver les sols (Terragr'Eau).
- Entretien de réseaux de transport d'énergie lié au projet de méthanisation.
- Mettre en œuvre le plan climat air énergie territorial (PCAET).
- Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations (contrat de rivière, GEMAPI).
- Animer le plan pastoral territorial pour l'entretien et le maintien des alpages.

GÉRER ET AMÉLIORER LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT



- Gérer, entretenir et créer les réseaux de collecte des eaux usées, les stations d'épuration, ainsi que le contrôle de branchements.
- Gérer le service public d'assainissement non collectif (le SPANC) et le contrôle des installations.
- Préparer le transfert de la gestion du réseau d'eau potable (prévu à partir du 1^{er} janvier 2021).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

ENTREtenir LES BÂTIMENTS



- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs de l'enseignement secondaire (gymnases des collèges).
- Entretien des locaux de la gendarmerie d'Abondance et mise à disposition de terrains destinés à l'implantation des casernes du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

VALORISER LE PATRIMOINE



- Valoriser et conserver le patrimoine naturel et bâti à travers le label Pays d'art et d'histoire signé avec le ministère de la Culture et de la Communication.
- Participer aux actions du Géoparc Chablais UNESCO.
- Entretenir et promouvoir le réseau de sentiers de randonnée.

Un conseil communautaire renouvelé en 2020

➤ Suite aux élections municipales en mars 2020, 55 nouveaux conseillers ont été élus pour siéger au conseil communautaire. En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, le conseil a été officiellement installé le 17 juillet 2020.

Le bureau communautaire de 2020 à 2026

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE ET DE 11 VICE-PRÉSIDENTS



• **Josiane Lei**
Présidente
Mairie d'Evian
Vice-présidente conseil
départemental 74



1. **Gérard Colomer**
Vice-président délégué aux finances publiques, évaluation
des politiques publiques, sentiers de promenade et
randonnée, contrat de rivière et compétence GEMAPI
Maire de Bonnevaux



2. **Anne-Cécile Violland**
Vice-présidente déléguée aux ressources
humaines et mutualisation
Maire de Neuvécelle



3. **Régis Bened**
Vice-président délégué eau et
assainissement, contrat de rivière,
compétence GEMAPI
Maire de Thollon



4. **Elisabeth Giguelay**
Vice-présidente déléguée à
l'économie circulaire
Déléguée Publier



5. **Paul Girard-Despraulex**
Vice-président délégué
au Pays d'art et d'histoire
Maire d'Abondance



6. **Jacques Burnet**
Vice-président délégué
à la mobilité et aux transports
Maire de Lugrin



7. **Monique Maxit**
Vice-présidente déléguée
à l'environnement biodiversité,
espaces naturels, plan pastoral
territorial et alpages
Déléguée Châtel



8. **Rénato Gobber**
Vice-président délégué
à la prévention stratégie et
gestion des déchets
Maire de Champanges



9. **Karole Di Gleria**
Vice-présidente déléguée
à la communication et à la gestion
des bâtiments intercommunaux
Maire de Chevenoz



10. **Caroline Saiter**
Vice-présidente déléguée
à la solidarité et à la cohésion sociale
Déléguée Marin



11. **Nadine Wending**
Vice-présidente au
développement durable et
à la transition écologique
Déléguée Neuvécelle



COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire de la CCPEVA compte
55 sièges répartis selon la population des communes:

Evian : 11 sièges - Publier : 8 sièges - Saint-Paul : 3 sièges
Neuvécelle : 4 sièges - Lugrin : 3 sièges

Abondance, Champanges, Châtel, Marin, Bernex, Féternes,
La Chapelle d'Abondance, Larringes, Maxilly : 2 sièges

Bonnevaux, Chevenoz, Thollon-les-Mémises, Meillerie, Novel,
Saint-Gingolph, Vacheresse, Vinzier : 1 siège

Les conseillers communautaires



Abondance
**Anne-Marie
Balain**
Déléguée



Bernex
**Pierre-André
Jacquier**
Maire



**Marie-Claire
Sonnois**
Déléguée



Champanges
**Monique
Buffet**
Déléguée



Châtel
**Nicolas
Rubin**
Maire



Féternes
**Bernadette
Bouvier**
Déléguée



**Maxime
Julliard**
Maire



**La Chapelle
d'Abondance**
**Gérald
David-Cruz**
Maire



**Gilbert
Vuilloud**
Délégué



Saint-Gingolph
**Géraldine
Pflieger**
Maire



Evian
**Jean-Marc
Bochaton**
Délégué



**Justin
Bozonnet**
Délégué



**Viviane
Ducretet-
Viollaz**
Déléguée



**Florence
Duvand**
Déléguée



**Henri
Gateau**
Délégué



**Jean
Guillard**
Délégué



**Bruno
Huvé**
Délégué



**Isabelle
Lang**
Déléguée



**Lise
Nicoud**
Déléguée



**Zohra
Ouchchane**
Déléguée



Vacheresse
**Ange
Medori**
Maire



Publier
**Xavier
Deconche**
Délégué



**Sylviane
Deniau**
Déléguée



**Marie-Claude
Girardoz**
Déléguée



**Dominique
Giraud**
Déléguée



**Jacques
Grandchamp**
Maire



**Joël
Bosson**
Délégué



**James
Walker**
Délégué



Larringes
**Jean-René
Bouron**
Maire



**Hélène
Jonet**
Déléguée



Lugrin
**Virginie
Faucon**
Déléguée



**Sébastien
Ruellot**
Délégué



Marin
**Pascal
Chessel**
Maire



Maxilly
**Sonia
Hourtoule**
Déléguée



**Daniel
Magnin**
Maire



Meillerie
**Laurent
Pertuiset**
Maire



Neuvécelle
**Anthony
Gavet**
Délégué



**Hervé
Lachat**
Délégué



Novel
**Corinne
Delot**
Maire



Saint-Paul
**Bruno
Gillet**
Maire



**Marie-
Françoise
Pauthier**
Déléguée



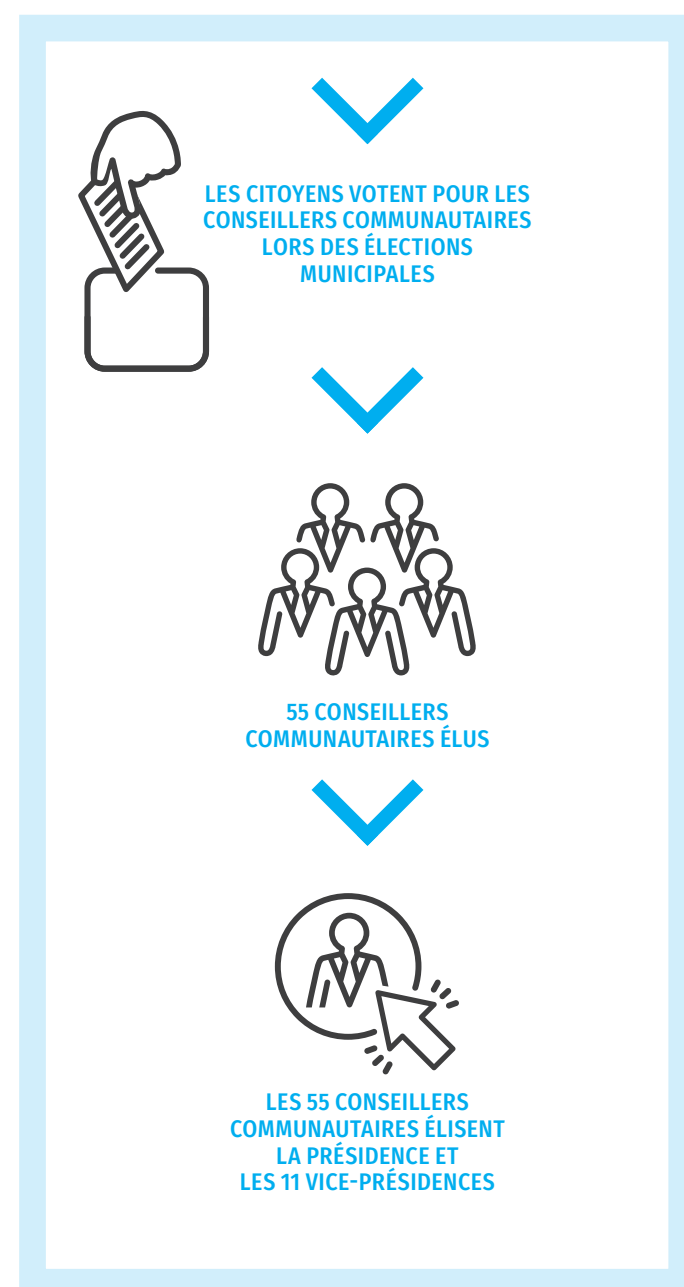
**Christian
Podevin**
Délégué



Vinzier
**Marie-Pierre
Girard**
Maire

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux et pour la même durée de mandat (6 ans).
 Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.
 Dans les communes de plus de 1 000 habitants, ils sont élus au suffrage direct, en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux. Ils figurent sur deux listes distinctes sur le même bulletin de vote. Les conseillers communautaires sont nécessairement issus de la liste des conseillers municipaux (art. L 273-6 du code électoral).

Élections des conseillers communautaires

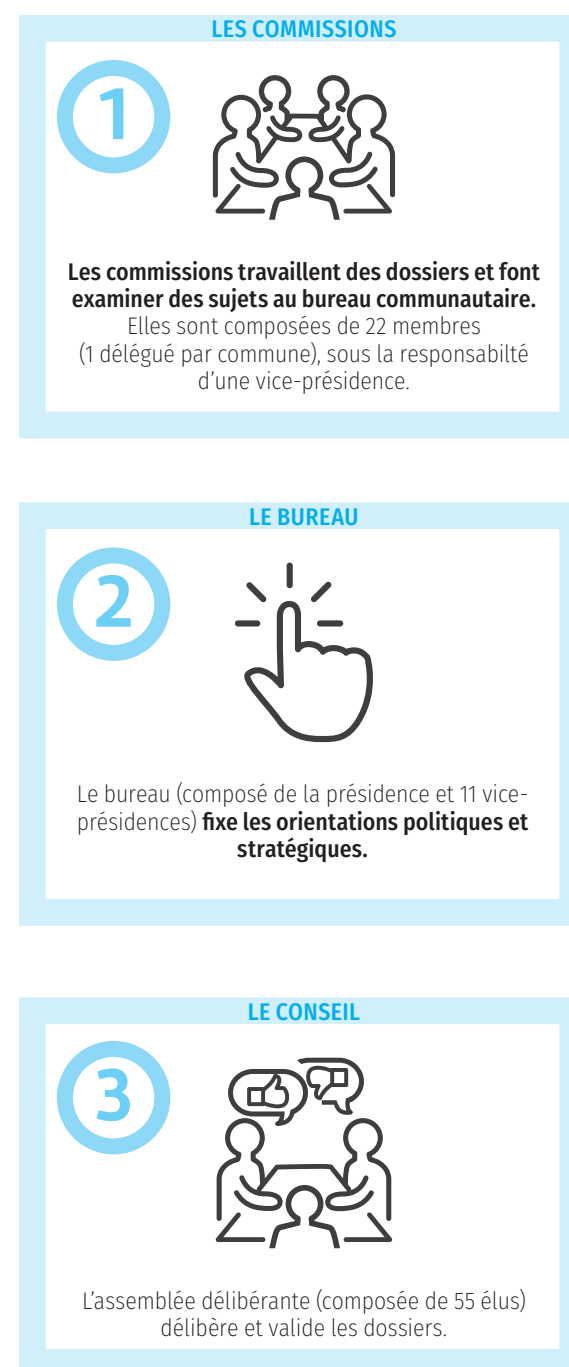


CONFÉRENCE DES MAIRES

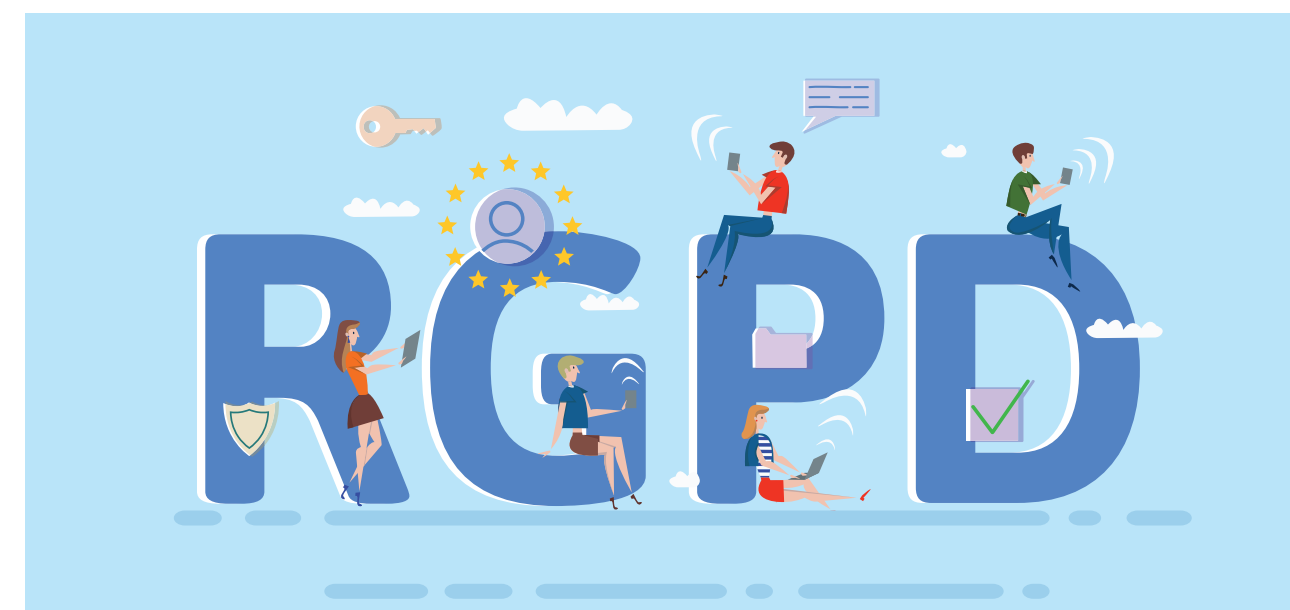
Depuis 2020 une « conférence des maires » a été mise en place.

Chaque mois, les maires des communes du territoire se retrouvent afin de faciliter leur expression et favoriser la proximité. Cette instance de dialogue a pour objectif de garantir la concertation des élus pour valider les orientations politiques et stratégiques de l'intercommunalité.

Le processus décisionnel :



Assurer une protection intercommunale des données à caractère personnel : Règlement général sur la protection des données (RGPD)



La CCPEVA a mutualisé, pour 19 des 22 communes membres, le projet de mise en conformité au règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) afin de veiller à la protection de la vie privée des administrés.

Responsabilisation, confiance et transparence

La mise en conformité de la CCPEVA et de 19 de ses communes membres s'inscrit dans une philosophie de responsabilisation, de confiance, de transparence et de protection des données à caractère personnel que traite la CCPEVA et ses communes membres dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

1/ SENSIBILISER LES ACTEURS À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le projet de mise en conformité a débuté par une phase déterminante de sensibilisation à la protection des données. Plusieurs rencontres au sein des communes, de la CCPEVA et de l'Office de tourisme intercommunal ont été planifiées afin d'expliquer, de simplifier et de comprendre les enjeux de la protection des données à caractère personnel des administrés.

2/ L'ÉTAT DES LIEUX

La seconde étape est de cartographier les données et de s'assurer de leur mise en conformité. La CCPEVA a répertorié l'ensemble des données traitées dans les communes. Cette identification, par le biais d'entretiens physiques avec les agents traitant les données à caractère personnel, a permis d'avoir un panorama exhaustif des données récoltées et traitées.

3/ TRANSPARENCE ET SÉCURISATION

La rédaction du registre des traitements permet de répondre à l'obligation de transparence et d'information en matière de protection des données personnelles. Le registre des traitements rend compte de la bonne conformité de la CCPEVA et de ses communes membres.

Phase sensibilisation
réalisée dans
100%
des communes

Phase état des
lieux / cartographie
finalisée pour
16
communes
et en cours pour
les 3 autres

15 registres des
traitements finalisés
et en cours pour
les 4 autres

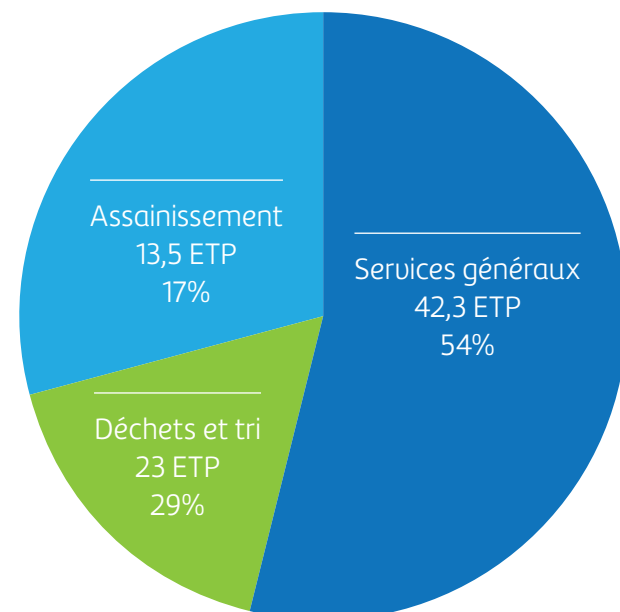
Zoom sur les ressources humaines



79 agents en effectif permanent – soit 78,8 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2020

➤ La commission d'embauche est présidée par la vice-présidence en charge des ressources humaines, Madame Anne-Cécile VIOLLAND, la vice-présidence déléguée au recrutement, le supérieur hiérarchique direct et la cheffe des ressources humaines. En 2020, la commission d'embauche s'est réunie 22 fois.

Répartition des effectifs au 31 décembre 2020



LES SERVICES GÉNÉRAUX (BUDGET GÉNÉRAL) COMPRENNENT NOTAMMENT :

- Le service à la population **7 ETP** (portage de repas, RAM, projet local de santé),
- Le pôle ressources **7,3 ETP** (comptabilité, marchés publics, ressources humaines),
- Le service environnement **6 ETP**,
- Les sentiers **2 ETP**,
- Pays d'art et d'histoire **2,5 ETP**,
- Bâtiments **1 ETP**,
- Développement économique **0,5 ETP**,
- Communication **1,5 ETP**,
- Mobilité **2,5 ETP**,
- Tourisme **0,3 ETP**,
- SIG **1 ETP**,
- Droit des sols **2 ETP**,
- Eau potable, **1 ETP**, au vu de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2021

De nouveaux postes pour l'année 2020 :

1 directeur du futur service de l'eau potable

1 chargé de mission au service environnement : contrat de territoire espaces naturels sensibles

1 troisième agent saisonnier au service sentiers

2 apprentis :
– 1 service environnement
– 1 service assainissement

Mouvements en 2020 du personnel :

3 mutations

L'année 2020 a été marquée, à compter du 1^{er} juillet 2020 et l'arrivée du directeur du service eau potable et assainissement, par le travail préparatoire à la prise de compétence au 1^{er} janvier 2021.



La politique sociale de la CCPEVA

Les agents travaillant en horaires avec pause méridienne peuvent bénéficier de tickets restaurant (valeur faciale de 5€ avec prise en charge à 50% par la collectivité), ainsi qu'une aide mensuelle de 20€ bruts pour la participation à une mutuelle labellisée et 20€ bruts pour la participation à un contrat de prévoyance. **Depuis le 1^{er} mars 2020, les agents peuvent bénéficier des deux aides de manière cumulée.**

Pour le personnel en horaires continus, ne bénéficiant pas de tickets restaurant, la participation de la collectivité peut aller jusqu'à 40 € par mois pour une mutuelle labellisée, plus 40€ par mois pour un contrat de prévoyance.

La collectivité octroie une gratification pour les agents recevant une médaille du travail récompensant les agents ayant 20 ans, 30 ans ou 35 ans de services publics.

Depuis le 1^{er} février 2020, le personnel non encadrant travaille sur une base de **37h30 hebdomadaire** avec jours RTT (hors service portage de repas et collecte des déchets et du tri sélectif travaillant en horaires continus).

- Nombre de réunions du comité technique : **5**
- Nombre de réunions du CHSCT : **1**
(Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail)

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de plusieurs actions du service. Habituellement, les ressources humaines proposent des moments de convivialité qui n'ont pas été organisés notamment la journée de cohésion, le repas de fin d'année, le challenge mobilité, etc.

Une structure financièrement autonome



La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité de lever l'impôt. La CCPEVA est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaire et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus, et des dotations et subventions.

Quelles sont les ressources financières de la communauté de communes ?

- **Le produit des taxes directes locales** (quote-part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti) et la totalité de la fiscalité professionnelle (notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales et le versement transport).
- **Les produits liés aux redevances** pour services rendus (l'assainissement, le portage des repas, les transports scolaires) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **Les dotations et subventions** (dont la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat).

En 2020, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale à son niveau de 2019 tout en poursuivant l'harmonisation de certains taux suite à la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

- Taxe d'habitation : **3,73%**
- Taxe sur le foncier bâti : **2,65%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **12,98%***
- Cotisation foncière des entreprises : **24,20%***
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **8,32%**
- Versement transport : **0,55%***

* Les taux de la taxe sur le foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises et du versement transport n'étaient pas identiques dans les anciennes communautés de communes. Ils font l'objet d'une harmonisation progressive sur une durée de 2 à 8 ans. Les taux mentionnés sont les taux moyens pondérés (dits « taux cibles »).

Quelles sont les étapes de l'élaboration budgétaire ?

L'élaboration du budget doit répondre à des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Elle se divise en quatre étapes, réparties tout au long de l'année.



1/ LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.



2/ LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par la présidente et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets définis lors du débat d'orientation budgétaire. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Il autorise juridiquement la présidente à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.



3/ LES DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'année, la collectivité peut avoir à réajuster certaines lignes comptables, par exemple pour engager des nouveaux projets qui n'auraient pas été prévus au moment du vote du budget, tout en reportant ou renonçant à certaines autres dépenses. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives et sont votées par le conseil communautaire.

Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la collectivité.



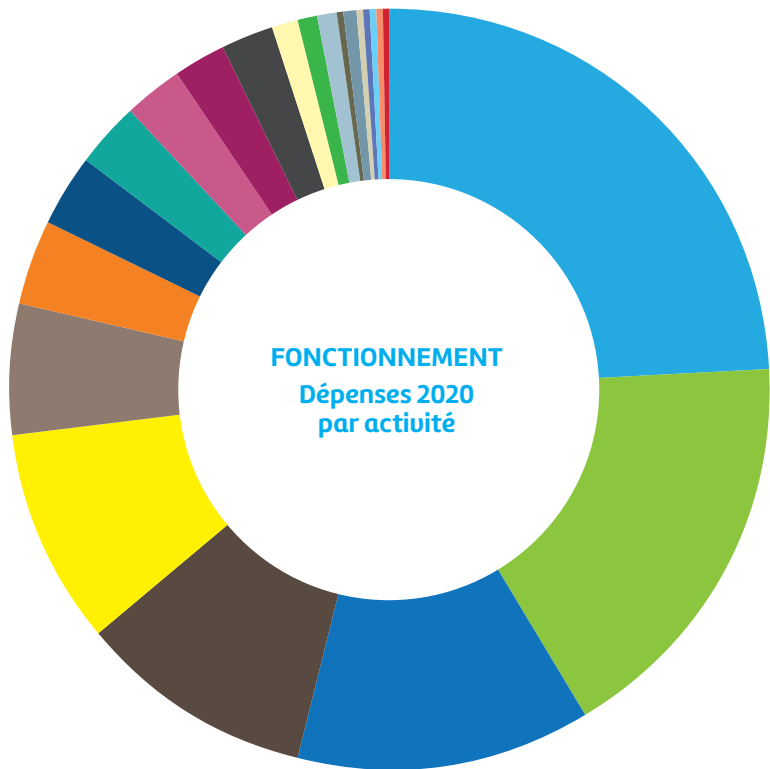
4/ LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Le compte administratif 2020 été voté le 14 avril 2021 pour la CCPEVA.

Le compte administratif permet de contrôler la gestion de la collectivité et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

Le compte administratif 2020 de la CCPEVA

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA, que ce soit le budget principal ou les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le **reversement aux communes d'une « attribution de compensation »,**

c'est-à-dire d'une part de la fiscalité professionnelle perçue ce qui permet de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

30% du budget de fonctionnement de la CCPEVA réservé aux actions menées en matière **d'assainissement et de collecte et d'élimination des ordures ménagère et du tri.**

* Toutes les activités font l'objet d'une présentation détaillée dans la suite du document.

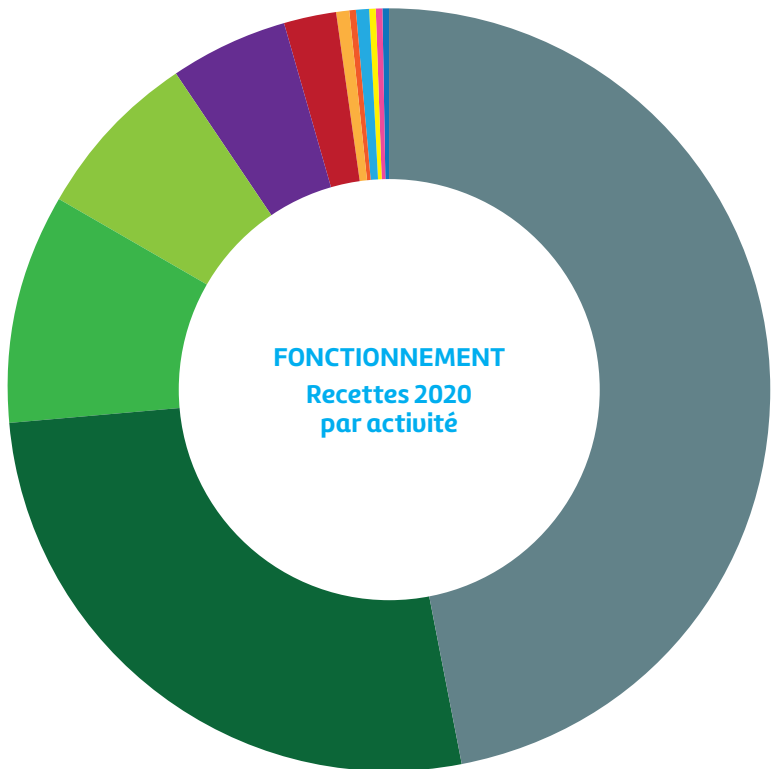
10% du budget de fonctionnement de la CCPEVA dédié à **la mobilité et le transport de voyageurs** en 2020,

avec le financement des lignes régulières de bus, les navettes touristiques mais également les navettes lacustres de la CGN sur le lac Léman.

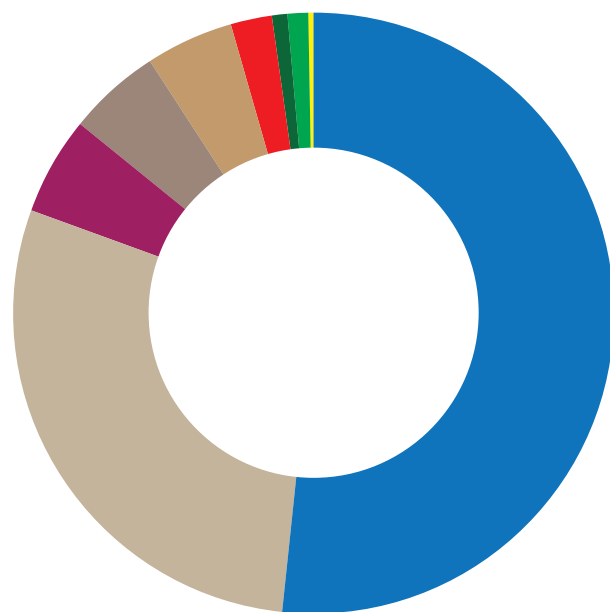
La CCPEVA a créé en 2018 l'office de tourisme Pays d'Evian Vallée d'Abondance (OTPEVA) dont elle assure le financement pour une part conséquente, que ce soit sous forme de subvention directe ou de reversement intégral de la taxe de séjour.

ACTIVITÉS	DÉPENSES
Reversement aux communes des attributions de compensation	8 491 788 €
Déchets et tri sélectif	5 947 484 €
Assainissement	4 342 803 €
Mobilité et transport	3 514 740 €
Amortissement net des biens	3 077 792 €
Charges de personnel budget principal	1 952 901 €
Tourisme	1 264 712 €
Economie	1 065 484 €
Aménagement du territoire (SIAC)	967 698 €
Solidarité et cohésion sociale	842 957 €
Fonds de péréquation (FPIC)	840 460 €
Moyens généraux	775 574 €
Accueil des gens du voyage (SYMAGEV)	357 410 €
Environnement	290 968 €
Bâtiments et gymnases	287 764 €
Intérêts de la dette - budget principal	169 311 €
Méthanisation	136 980 €
Portage de repas	128 574 €
Sentiers de randonnées	97 121 €
Habitat	77 042 €
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	71 495 €
Pays d'art et d'histoire	55 810 €
Total	34 756 869 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



ORIGINE	RECETTES
Fiscalité	25 175 048 €
Excédent de fonctionnement reporté	14 291 525 €
Redevances assainissement	5 211 295 €
Dotations et subventions	3 843 368 €
Subvention Région transport lignes régulières	2 592 740 €
Droits de branchements assainissement	1 193 343 €
Redevances portage de repas	284 239 €
Redevances transport (scolaire et mobilité)	253 801 €
Produits exceptionnels	229 034 €
Produits de gestion courante et de location	192 148 €
Reprise des matériaux issus du tri	145 729 €
Instruction autorisations d'urbanisme	64 760 €
Total	53 477 030 €



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS	DÉPENSES
Assainissement	5 456 303 €
Economie	3 039 106 €
Travaux contrat de rivière - GEMAPI	557 560 €
Bâtiments et gymnases	524 048 €
Remboursement de la part capital des emprunts - budget principal	481 238 €
Déchets et tri sélectif	418 738 €
Fonds de concours versés aux communes	392 776 €
Méthanisation	230 000 €
Mobilité et transport	156 529 €
Sentiers de randonnées	127 543 €
Subvention aux logements sociaux	115 950 €
Investissements services généraux	98 815 €
Pays d'art et d'histoire	18 122 €
Total	11 616 727 €

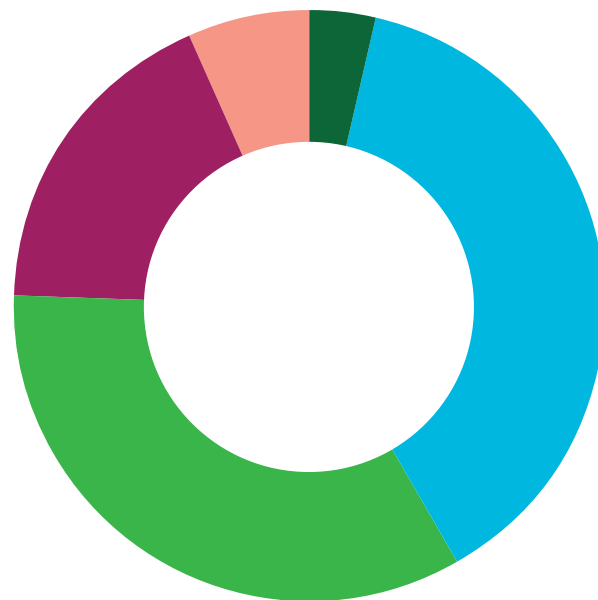
Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement et constituent le principal poste de dépenses d'investissement de la CCPEVA.

L'assainissement représente 40% des dépenses d'investissement

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les zones d'activités économiques, en particulier celle des Vignes rouges à Publier, mais aussi celle de la Créto à Saint-Paul-en-Chablais, et poursuit ses aménagements sur les sentiers de randonnée, en particulier le sentier des bords de Dranse.

Elle réalise des travaux sur les cours d'eaux et milieux aquatiques qui sont financés par la taxe GEMAPI.

En 2020, des travaux ont eu lieu sur les bâtiments de la CCPEVA qui se prolongeront en 2021 et 2022.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ORIGINE	RECETTES
Excédent d'investissement reporté	344 626 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 481 392 €
Amortissement net des biens	3 077 792 €
Subventions d'investissement	1 629 947 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	596 743 €
Total	9 130 501 €

Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs et ce en limitant le recours à l'emprunt. Ce dernier reste modéré.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Une partie importante de l'investissement est financé par des crédits de fonctionnement transférés en investissement par le biais notamment de l'amortissement des biens.

L'ENDETTEMENT

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un **ratio de désendettement de 4 ans** à fin 2020. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable.

Le capital restant dû par la CCPEVA à fin 2020 s'élève à **21,3 millions d'euros** (contre 23,1 en 2019).

Pour la majorité, ces prêts ont été réalisés dans le passé pour la réalisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif mais aussi pour les travaux dans les zones d'activités économiques.

AMÉNAGER UN ESPACE COHÉRENT



- > La communauté de communes inscrit sa stratégie de territoire dans les 17 ODD
- > Garantir la cohérence territoriale
- > Favoriser la mobilité
- > Agir en faveur de l'habitat
- > Instruire les demandes d'urbanisme

La communauté de communes inscrit sa stratégie de territoire dans les 17 ODD

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. L'Agenda 2030 présente une vision de transition de notre monde à travers 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, l'éducation, etc.

TRADUIRE LOCALEMENT LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CCPEVA inscrit sa stratégie de territoire dans les 17 ODD (Objectifs de développement durable de l'ONU). Les élus de la communauté de communes mènent depuis plusieurs années une politique forte en matière de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Ils ont souhaité franchir un nouveau cap en inscrivant toute la stratégie de territoire de la CCPEVA dans un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Garantir la cohérence territoriale

La communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance adhère au syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC), qui assure des missions d'aménagement à l'échelle du Chablais. En 2020, le montant de l'adhésion s'élève à 950 457€. Portée par le (SIAC), la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais a été approuvée le 30 janvier 2020. Il est exécutoire depuis le 26 juillet 2020. Ce document d'urbanisme s'applique aux 62 communes du Chablais et fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour ce bassin de vie. Le premier SCoT avait été approuvé en 2012.



Le schéma de cohérence territoriale du Chablais a été approuvé le 30 janvier 2020.

Un outil de planification stratégique

Le SCoT sert de **cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacement, de commerce, d'environnement et plus généralement d'organisation de l'espace.**

1 > Garantir les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte.

Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique : les logements, les transports, les écoles, les déplacements, les services.

2 > Maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants.

Ce développement nécessite la consommation de nouveaux espaces, mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture ou des paysages naturels.

L'objectif de la révision du SCoT est d'établir les grands équilibres entre un développement nécessaire et la préservation de notre environnement. Le SCoT assure également la cohérence de toutes les politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Sa révision était nécessaire car la législation a évolué ces dernières années en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, d'artisanat et de commerce. Suite aux lois Grenelle II, le critère environnemental est inscrit dans tout projet de développement et les ambitions ont été revues à la hausse par l'Etat. Le SCoT est un outil de développement. Il doit s'adapter aux évolutions de la société et du bassin de vie.

La communauté de communes participe à l'élaboration du SCoT par son adhésion au SIAC. Le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs, dans la hiérarchie des normes, doivent être compatibles avec lui.

La charte de mise en œuvre du SCoT

En fin d'année 2020, un groupe de travail thématique a été institué pour travailler sur l'élaboration de la charte de mise en œuvre du SCoT.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT définit des enveloppes foncières réservées à l'urbanisation au sein de chaque intercommunalité. Le DOO a déjà défini pour la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance les surfaces maximales allouées aux zones d'activités économiques (15ha), les surfaces pour le développement touristique et les équipements (8ha) et les surfaces pour le résidentiel (110ha). Ces deux dernières enveloppes foncières doivent être réparties territorialement entre les communes de la CCPEVA. Les zones d'activités économiques sont déjà localisées dans le SCoT. Une charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT doit déterminer la répartition commune par commune de ces enveloppes foncières.

Favoriser la mobilité



Chargée d'organiser la mobilité à l'échelle des 22 communes, la communauté de communes s'est dotée en janvier 2019 d'un schéma de transport multimodal, qui vise à déployer d'ici 2022 une offre complète de transports, connectée aux territoires voisins français et suisse, pour faciliter les déplacements et limiter l'usage de la voiture individuelle. La première phase de déploiement a débuté dès décembre 2019.



En 2020 la CCPEVA a contribué à hauteur de **683 580 €** aux transports des voyageurs.

En 2020, la nécessaire adaptation des transports publics à l'évolution de la crise sanitaire

2020 a été rythmée par l'ajustement permanent des services de transports publics aux mesures gouvernementales (mesures sanitaires obligatoires à mettre en place à bord des véhicules).

La fréquence des lignes de bus a été réduite et adaptée pour garantir le transport des soignants et des personnes ne pouvant télétravailler. Certaines lignes ont été suspendues pendant les périodes de confinement : transports scolaires, touristiques, navette P+R. Le transport à la demande a été maintenu aux stricts déplacements essentiels pour raisons de santé ou achat de première nécessité.

QUELS IMPACTS ?

- baisse de recettes pour les transporteurs.
- baisse du versement mobilité pour la CCPEVA (taxe perçue par les entreprises de plus de 11 salariés).
- Impact à plus long terme difficile à évaluer, qui dépendra de l'évolution de la crise sanitaire et du maintien de l'activité économique des entreprises payant le versement mobilité.



Objectifs

- Développer l'offre de transports publics pour répondre aux besoins des usagers.
- Favoriser la multimodalité et améliorer l'usage des transports en commun.
- Mieux connecter les portes d'entrée du territoire (embarcadère, gares, place des Arts de Thonon à Evian).

Des lignes de bus mieux adaptées aux besoins des usagers

PRÉPARER LE RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT

Les conventions de délégation de service public (DSP) des transports urbains et interurbains arrivent à échéance en 2021. L'année 2020 a été consacrée à préparer leur renouvellement en concertation avec Thonon Agglomération. L'appel d'offres a été publié en décembre 2020. Ce nouveau contrat de transport, d'une durée de sept ans, permettra de poursuivre la mise en œuvre du schéma de transport multimodal.

LES LIGNES URBAINES S'ADAPTENT AU LÉMAN EXPRESS

Fin 2019 en lien avec l'arrivée du Léman Express, les lignes urbaines ont connu une première phase d'évolution :

- fréquence plus importante entre Thonon et Evian,
- extensions de certaines lignes (H, I, J, L) pour une desserte plus large et une meilleure correspondance avec la gare SNCF et l'embarcadère d'Evian,
- prolongation de la ligne L de Thonon (place des Arts) à Evian embarcadère. La ligne L est aujourd'hui la première du réseau BUT en terme de fréquentation,
- davantage de rotations et d'amplitude journalière.

2 812 388 voyages en 2020

-1% par rapport à 2019, malgré la crise sanitaire



LES TRANSPORTS INTERURBAINS

La CCPEVA gère deux conventions de délégation de service public dont une première en propre avec quatre lignes interurbaines (n°121, 122, 123, 124), et une seconde solidairement avec Thonon Agglomération avec trois lignes (131, 141, 142).



LES NAVETTES TOURISTIQUES LARGEMENT IMPACTÉES

La forte baisse de fréquentation est liée à la fermeture des stations de sports d'hiver dès le 16 mars 2020. Les navettes ont été remises en service pendant la période estivale.

- **ColomBus en vallée d'Abondance** : circulant en saison en renfort de la ligne 121 Thonon-Châtel, elle dessert les six communes de la vallée. Ski et vélos sont acceptés à bord.
- **Navettes Evian-Thollon et Evian-Bernex** : desservant également Publier, Neuvicelle et Saint-Paul-en-Chablais, elles circulent normalement été comme hiver. Vélos et skis sont acceptés à bord. Ces navettes profitent en majorité aux vacanciers et aux jeunes locaux durant la saison pour pratiquer leurs activités de loisirs, ski, vélo, randonnées. 3 149 voyageurs en 2020, soit 43% de moins qu'en 2019.
- **Navette « Montagnes d'Evian »** : liaisons entre Thollon, Bernex et Abondance, en lien avec le forfait de ski commun entre les trois stations. Son fonctionnement étant lié aux réservations, elle a circulé 9 jours et a transporté 67 passagers, fréquentation identique à l'année précédente.



NAVETTE DU P+R D'EVIAN VERS L'EMBARCADÈRE

Suspendu entre mars et mai 2020, l'itinéraire de la navette a été modifié pour s'adapter à la demande des frontaliers et desservir directement l'embarcadère CGN. Lancé fin 2019, ce service gratuit P+R est de plus en plus utilisé par les usagers.

30 usagers par jour en moyenne.



2 611 élèves

empruntent les bus scolaires en 2020-2021

+ 7% par rapport à l'année précédente

19 établissements scolaires desservis

101 € prix de l'abonnement annuel par élève

1 520 € coût réel supporté par la CCPEVA par an et par élève



Les transports scolaires

La communauté de communes organise le transport des élèves du secondaire.

En 2020, près de 95% des parents ont inscrit leur enfant en ligne.

DES BAUDRIERS RÉFLÉCHISSANTS DISTRIBUÉS GRATUITEMENT AUX ÉLÈVES

Afin d'assurer la plus grande sécurité possible pour l'année scolaire 2020-21, la CCPEVA a équipé les 2 611 élèves inscrits aux transports scolaires de baudriers réfléchissants pour leur sécurité en bord de route, depuis le domicile jusqu'à l'établissement. La proposition a ensuite été élargie à tous les collégiens et lycéens du territoire habitant sur le territoire.

10 communes se sont jointes à la démarche pour équiper 1 700 élèves de primaires.

Cet équipement doit être porté par l'élève sur tous ses trajets scolaires, matin et soir, toute l'année, ainsi que pour monter à bord du bus au même titre que la carte de transport.



Le transport à la demande PTIBUS

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h30, sur réservation.

Dédié aux personnes :

- âgées de 60 ans et plus,
- à mobilité réduite,
- en insertion ou recherche d'emploi,
- titulaires des minima sociaux.

Trajets depuis le domicile pour les personnes à mobilité réduite ou l'arrêt le plus proche du domicile vers l'une des 16 communes du pays d'Evian ou Thonon (rendez-vous médicaux, démarches administratives). Pour rappel, le service en vallée d'Abondance avait été arrêté en raison d'une trop faible fréquentation.

4 157 passagers en 2020, **-35%**.

Pendant la crise sanitaire, service ouvert uniquement aux déplacements essentiels (achats de première nécessité et rendez-vous médicaux).





Sécuriser les points d'arrêt

La communauté de communes souhaite sécuriser les 500 points d'arrêt de bus et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les travaux seront réalisés par étapes, en priorisant les arrêts les plus urgents à sécuriser.

Le diagnostic a été confié à un bureau d'études en décembre 2020. Il se déroulera en quatre phases, prévues sur une année :

- état des lieux des 250 arrêts ;
- proposition d'améliorations et/ou de déplacements des arrêts ;
- mise au point d'un programme pluriannuel pouvant s'inscrire sur 9 ans ;
- établissement d'une base de données permettant le suivi technique.

34 arrêts ont bénéficié d'un marquage en 2020, comprenant les 25 arrêts signalés comme dangereux par les communes en 2019.



Vers l'amélioration de la desserte lacustre (protocole d'accord 2020-2025)

Le 23 mai 2019, la CCPEVA, Thonon Agglomération et l'Etat de Vaud avaient signé un protocole d'accord visant l'amélioration de la desserte lacustre et son financement sur la période 2020-2025.

Ce protocole d'accord acte sur 5 ans l'engagement des autorités des deux pays à définir conjointement et de manière coordonnée l'offre de transport public sur le lac Léman, dans le cadre d'une structure partenariale transfrontalière.

Un dialogue et des échanges ont lieu annuellement pour décider des développements et du niveau de service sur les lignes actuelles qui relient Lausanne à Evian et Thonon, ainsi que Nyon à Yvoire. Le protocole établit aussi le principe d'une répartition du déficit d'exploitation des lignes lacustres transfrontalières à parts égales entre la France et la Suisse.



Réouverture de la ligne ferroviaire Sud Léman Evian-Saint Gingolph (CH)

Projet entre la CCPEVA et ses partenaires franco-suisse (Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, le SIAC, le Canton du Valais, Chablais Région).

Ces études seront menées en 2021 et 2022.

L'année 2020 a été consacrée à la rédaction des consultations des études (8 d'entre-elles sont par SNCF Réseau et 2 par la CCPEVA, à savoir l'analyse de la planification urbaine autour des gares et les études environnementales).



Les études intègrent

- Une phase de concertation permettant au public de participer à la consultation des projets. = **étudier et comparer d'autres solutions de transports alternatifs au train, et leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire pour chacune d'entre elles.**
- Une solution de transport retenue. Elle sera approfondie en fonction des points soulevés lors de la concertation.



Deux nouveaux bateaux d'ici 2024

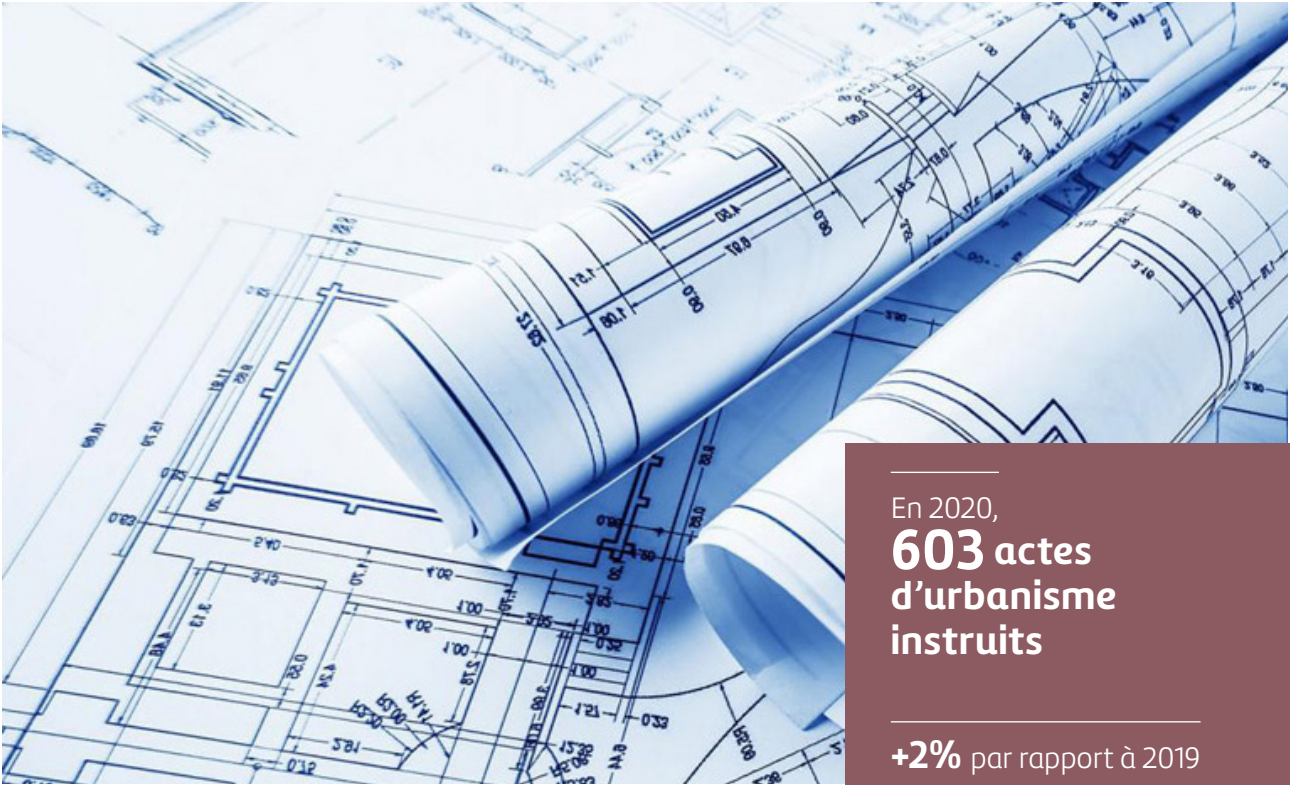
Cette dynamique ouvre la voie au développement très attendu de l'offre sur les lignes de la CGN et au renouvellement progressif de la flotte de bateaux, aujourd'hui vieillissante. Les autorités vaudoises et françaises ont en effet validé la commande groupée de deux nouveaux bateaux.

Le premier viendra améliorer les déplacements des 1 200 voyageurs qui embarquent chaque jour sur la ligne N1 entre Lausanne et Evian. Ce bateau moderne d'une capacité de 700 places sera à la fois performant et écologique. Sa mise en service planifiée début 2023, en plus du bateau « Léman », permettra l'ajout de 7 allers-retours quotidiens entre Evian et Lausanne. Avec deux bateaux, la cadence aux heures de pointe passera de 80 minutes à 45 minutes et ce sont deux fois plus de places assises qui seront offertes aux voyageurs.

Le second nouveau bateau est destiné à assurer à l'horizon 2024 les liaisons entre Lausanne et Thonon. Il offrira davantage de places et de confort sur cette ligne en venant remplacer le bateau « Ville de Genève », lequel sera affecté sur la N3 entre Nyon et Yvoire, offrant ainsi également une augmentation de capacité sur cette ligne.

Ces nouveaux bateaux généreront 30 fois moins d'émissions de CO2 qu'une voiture individuelle pour un trajet Evian-Lausanne.

Instruire les demandes d'urbanisme



En 2020,
603 actes d'urbanisme instruits

+2% par rapport à 2019



Le service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, ainsi que les remontées mécaniques.

17 communes de la CCPEVA adhèrent à ce service. Evian-les-Bains, Neuvecelle, Publier possèdent leur propre service instructeur, Meillerie et Novel relèvent toujours de la compétence Etat. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée.

Ce service d'instruction du droit des sols est un service mutualisé. L'urbanisme reste la compétence de la commune. Le service instructeur peut toutefois jouer un rôle de conseil d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme tant juridiques que techniques.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, il a été instruit 603 actes soit une recette de 65 546€ pour la CCPEVA.

+2% par rapport à 2019, le nombre d'actes instruits par le service est en légère hausse. L'instruction des déclarations préalables de Marin, auparavant réalisée par la commune, a favorisé un nombre d'actes instruits supérieur à 2019 alors que l'instruction de tous les autres types de dossiers a baissé globalement.

Les tarifs en vigueur en 2020 :

- Certificat d'urbanisme opérationnel : **61 €**
- Déclaration préalable : **107 €**
- Permis de démolir : **122 €**
- Permis de construire : **153 €**
- Permis de construire modificatif : **100 €**
- Transfert de permis de construire : **100 €**
- Annulation de permis de construire : **100 €**
- Permis d'aménager : **183 €**
- Permis d'aménager modificatif : **100 €**
- Transfert de permis d'aménager : **100 €**
- Annulation de permis d'aménager : **100 €**
- Remontées mécaniques : **100 €**

Répartition des dossiers instruits par le service en 2020 :



333 permis de construire

(permis de construire, modificatifs, transferts et annulations)



20 permis d'aménager

(permis d'aménager modificatif, transferts et annulations)



7 permis de démolir



120 certificats d'urbanisme opérationnels



121 déclarations préalables



2 remontées mécaniques

Agir en faveur de l'habitat



Lancé en 2015, le programme local de l'habitat couvre le périmètre de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance. Il fixe les ambitions et les actions dans le domaine pour six années. L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a complété cette politique en faveur de l'habitat. La CCPEVA s'appuie également sur le SYMAGEV* pour l'exercice de la compétence concernant les gens du voyage.

* Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage sédentarisés et non sédentarisés du Chablais. Le comité syndical est composé de 15 représentants de Thonon Agglomération et de 6 représentants de la CCPEVA, soit 21 membres au total.

Les participations financières des EPCI sont calculées chaque année, basées sur la population municipale INSEE. Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal.

1/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :

L'article L.302 1 du Code de la construction et de l'habitation précise : « Le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ».



Objectifs

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements (PLH).
- Aider les propriétaires à rénover et réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Conduire une politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Les actions du programme local de l'habitat :

- Développer l'offre de logements locatifs aidés ;
- Appuyer l'amélioration du parc de logements existants ;
- Améliorer l'accès au logement des jeunes et des saisonniers ;
- Améliorer l'offre et les conditions de logement des personnes âgées indépendantes et personnes à mobilité réduite : cette action est menée dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- Soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.



2/ AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a débuté le 1^{er} janvier 2018 et s'est terminée le 31 décembre 2020. La CCPEVA a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) afin d'aider les propriétaires et atteindre les objectifs suivants :

- Inciter les propriétaires occupants à rénover leurs logements ;
- Faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers ;
- Inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique.

L'animation de l'OPAH était confiée à la société BONNIN-DEMARCHI. Ses missions : informer, accompagner, conseiller les habitants et les acteurs locaux sur le dispositif par le biais de permanences et de rendez-vous individualisés.

BILAN DES 3 ANS DE L'OPAH :

133 permanences animées : (12 annulées en 2020 en raison de la covid-19).

99 visites techniques réalisées au domicile des porteurs de projet pour l'évaluation des besoins.

L'OPAH a généré **56 rénovations** de résidences principales et d'un logement locatif.

43 logements au titre de l'énergie ; 14 logements au titre de l'adaptation autonomie.

Soit **816 821€ HT** de travaux pour les entreprises locales. La majorité des entreprises ayant réalisé les travaux sont domiciliées sur le territoire de la CCPEVA.

Depuis 2015, la CCPEVA a versé **861 008 €** aux bailleurs sociaux pour la construction de **421** logements sociaux.

Les points forts de l'OPAH :

Une dynamique

de contacts maintenue malgré les périodes de confinement

816 821€ HT de travaux réalisés par les entreprises locales

465 946€ de subventions publiques accordées (de la part de l'ANAH)

35 projets achevés
22 projets en cours de réalisation

1 situation d'habitat indigne accompagnée



3/ GENS DU VOYAGE

La communauté de communes adhère, avec Thonon Agglomération, au Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SYMAGEV). Situé à Ballaison, il est en charge de la création des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de grands passages, des terrains familiaux et de la gestion des équipements.

A ce titre, le syndicat est en charge de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des français itinérants de la Haute-Savoie, en vigueur.

Le syndicat dispose de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.

>>> La participation de la CCPEVA au SYMAGEV s'élève à 351 942€ en 2020.



Logements des travailleurs saisonniers

Une recherche de terrains pour créer une aire d'accueil pour camions aménagés a été engagée en 2020.

Accueil et habitat des gens du voyage : terrains familiaux

La recherche de terrains pour sédentariser des familles, débutée en 2018, s'est poursuivie en 2020.

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



- > Soutenir les entreprises impactées par la crise sanitaire
- > Développer une offre immobilière pour l'implantation des entreprises
- > Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil des entreprises
- > Favoriser l'économie circulaire et les circuits courts
- > Développer des filières d'excellence
- > Développer l'attractivité touristique

Développement économique



Interlocuteur local en matière de développement économique depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la Région en chef de file, l'action de la communauté de communes porte sur la mise en œuvre de la stratégie globale à l'échelle du territoire, la gestion et l'extension des zones d'activités, la création et l'accompagnement des entreprises, le déploiement d'une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises.



Objectifs

- Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil d'activités économiques sur le territoire.
- Maintenir l'emploi à proximité du domicile.
- Favoriser le développement d'une économie circulaire.
- Limiter la dépendance vis-à-vis de la Suisse (22% de la population active occupée est frontalière).
- Assurer des conditions favorables au développement des activités agricoles.
- Développer des filières d'excellence.



1/ CRISE COVID-19 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A SOUTENU LES ENTREPRISES LES PLUS IMPACTÉES PAR LA CRISE.

La CCPEVA a versé 1 020 000 € d'aides directes aux entreprises de moins de 10 salariés.

Afin de soutenir l'activité économique dès le premier confinement de mars 2020, la communauté de communes a versé une aide de 500 € par mois pour mars et avril 2020, aux entreprises de moins de 10 salariés, qui étaient éligibles au fonds national de solidarité. 1 285 entreprises ont reçu cette aide.

Des aides ou avances remboursables dans le cadre du Fonds région unie.

Ce fonds, initié par la région Auvergne Rhône-Alpes, est composé de deux aides pour soulager les besoins de trésorerie des entreprises. La CCPEVA a décidé d'abonder à ce fonds régional à hauteur de 4€ par habitant soit 162 000 €.

• Aide n°1 : Tourisme, hôtellerie et restauration (jusqu'au 31 août 2020)

Subvention jusqu'à 5 000 €. Entreprises et associations de moins de 10 salariés. Financée par la Région et la CCPEVA (81 000 €). 97 entreprises du territoire aidées pour un montant total de 436 000€.

• Aide n°2 : Micro entreprises et associations (prolongée jusqu'au 30 juin 2021)

Avance remboursable de 3 000 € à 30 000 € pour les entrepreneurs individuels, indépendants, TPE (jusqu'à 20 salariés) et associations. Financée par la Région (2€/habitant), la Banque des Territoires (2€/habitant) et la CCPEVA (2€/habitant).



2/ LA CCPEVA DÉVELOPPE SON OFFRE IMMOBILIÈRE POUR L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

11 ha en cours d'aménagement dans les zones d'activités

Les travaux de viabilisation ont démarré en juin 2020 pour l'extension des zones d'activités des Vignes Rouges (8 ha) à Publier et de la Crêto à Saint-Paul (3,5 ha).

Les terrains sont destinés aux entreprises industrielles, artisanales et tertiaires. Ils sont commercialisés sous forme de bail à construction de 99 ans afin de garantir sur le long terme la vocation économique de ces zones, d'éviter la spéculation foncière et de maîtriser le coût des terrains.

Les projets d'aménagement des deux zones ont été conçus dans le respect du développement durable (cahier des prescriptions architecturales et environnementales, règlement de zone), afin d'optimiser le foncier et de densifier le nombre d'emplois.

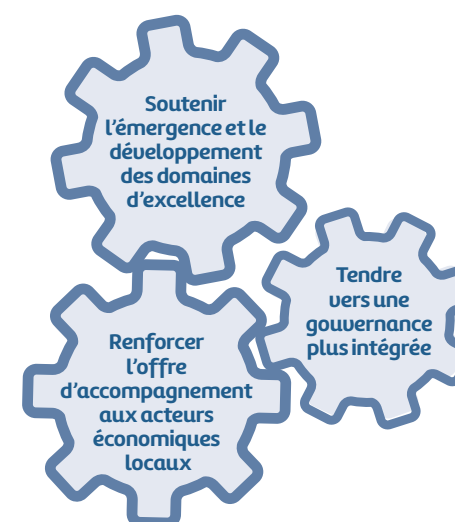
Livraison des travaux : automne 2021.

zones d'activités:
19 530 m²
commercialisés en 2020

Une stratégie autour de trois grands chantiers

Volée en mai 2019 par le conseil communautaire, la stratégie de développement économique constitue une véritable feuille de route des actions à mener pour les prochaines années. Cette stratégie s'articule autour de trois grands chantiers.

La CCPEVA a versé
1 020 000 € d'aides directes aux entreprises





Zoom sur

LES VIGNES ROUGES À PUBLIER : LA CCPEVA AMÉNAGE UN PARC D'ACTIVITÉS TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Afin de créer un cadre de vie et de travail agréable, la CCPEVA a souhaité dès l'origine du projet, en collaboration avec la commune, un aménagement qualitatif et paysager, combinant économie et développement durable.

En quoi cet aménagement s'inscrit dans une démarche durable ?

- Cet aménagement répond à plusieurs **Objectifs de Développement Durable de l'ONU**.
- **Plus d'une centaine d'arbres d'essence locale plantés et 9 000m² de nouveaux espaces plantés et de prairies** favorisent la diversification de la biodiversité ou l'apparition de nouvelles espèces et la création d'écosystèmes terrestres.
- **Gestion des eaux pluviales** : les noues paysagères permettent la filtration naturelle d'une partie des eaux pluviales. Sur les voiries, un système innovant de filtration des eaux a été mis en place grâce à des grilles spéciales posées sur chaque regard d'évacuation, permettant de retenir les hydrocarbures.
- **L'éclairage public sera entièrement alimenté par l'énergie solaire**.
- La réalisation d'une **voie cyclable** et de chemins piétonniers vise à favoriser les modes de déplacements doux, notamment **les déplacements quotidiens domicile - travail**.
- **La production d'énergie photovoltaïque** : la CCPEVA implique aussi les nouvelles entreprises qui doivent mettre à disposition leur toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques.



La pépinière d'entreprises DELTA pour faciliter le démarrage des jeunes entreprises

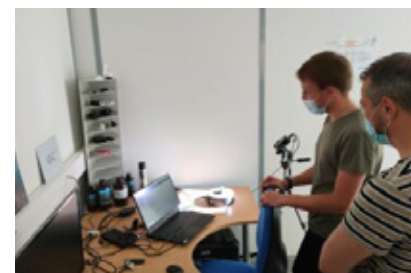
La nouvelle pépinière d'entreprises DELTA a été officiellement inaugurée le 6 février 2020, au sein de la zone de Vongy à Thonon. Fruit d'une collaboration entre Thonon agglomération et la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance, cette structure vise à dénicher les pépites et impulser la création de nouvelles entreprises.

11 entreprises hébergées
au 31 décembre 2020
(dont 7 nouvelles en 2020),

10 bureaux,
1 bureau partagé de 5 postes,
4 ateliers pour les entreprises artisanales,
Espaces et services en commun,
Suivi individuel, animations collectives, mise en réseau.

Taux d'occupation 2020 : **88% des ateliers / 77% des bureaux**

L'investissement de 2,1 millions d'euros a été financé par Thonon agglomération, la CCPEVA, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.



Le Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (CRIC)

Hébergé à la pépinière Delta, ce nouveau service aux entreprises a ouvert ses portes en juillet 2020. Financé par les collectivités et animé par l'Agence Economique du Chablais, le CRIC vise à faciliter l'innovation et la compétitivité dans les entreprises du territoire grâce à un atelier équipé pour concevoir, prototyper et à une animation pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs sur les technologies de demain. Plusieurs formations, ateliers et conférences ont été organisés en 2020 en lien avec l'innovation technologique.

Le lycée professionnel du Chablais est partenaire du CRIC. Il offre des formations sur les logiciels de conception assistée par ordinateur. Grâce au CRIC, le lien entre le lycée et les entreprises est renforcé, pour adapter leurs formations aux besoins des entreprises locales.



3/ ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA CRÉATION ET À L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

La CCPEVA adhère à l'agence économique du Chablais (AEC) dont les interventions s'articulent autour de trois pôles :

La création d'entreprise :

Informier et accompagner les créateurs :

- **316 porteurs de projet** accueillis sur le Chablais (dont 32% de la CCPEVA)
- **435 participants** à 53 sessions d'information collectives
- **39 accompagnements** individuels de créateurs (44% viennent de la CCPEVA)
- **26 entreprises** ont bénéficié d'un prêt d'honneur par Initiative Chablais, soit 285 600 € attribués (76 emplois directs créés et maintenus), dont 26% sur le territoire de la CCPEVA.

L'emploi formation

Actions pour rapprocher l'école de l'entreprise. L'agence économique participe au campus des métiers et des qualifications (soutien au tourisme, à l'hôtellerie, à l'agri-culinaire et à la restauration), animé par l'école hôtelière Savoie-Léman. Elle est également membre du centre de formation Sport Léman (formations d'éducateurs sportifs en apprentissage).

Faciliter le développement économique

A l'échelle du Chablais : veille des politiques régionales, accompagnement des collectivités dans la mise en place de leur stratégie, animation de groupes de travail constitués de responsables d'entreprise, organisation de temps forts pour encourager le développement de filières, notes de conjoncture trimestrielle, interventions dans les salons, fichiers des locaux.

Les montants des cotisations de la CCPEVA pour 2020 s'élèvent à 55 693 € pour l'Agence économique et 3 824 € pour Initiative Chablais.



4/ FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES CIRCUITS COURTS

Le projet de cuisine centrale se confirme

Dans le cadre des réflexions sur le développement des services à la population, de l'économie circulaire, des circuits courts, et face aux enjeux que représente la restauration collective pour les scolaires, les structures d'accueil de loisirs et les personnes âgées, la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance (CCPEVA) a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'une cuisine centrale et a réalisé une étude d'opportunité et de faisabilité.

Les objectifs du projet :

- Garantir une alimentation de qualité à partir de l'offre d'approvisionnement local
- Relocaliser l'activité de production des repas au cœur du territoire et favoriser l'emploi local
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Offrir des débouchés à l'agriculture locale et permettre la diversification des cultures
- Anticiper les évolutions à venir et les nouvelles contraintes législatives (loi Egalim)

L'étude menée à partir des informations collectées auprès des mairies du territoire, a confirmé le potentiel de repas suffisant pour créer une cuisine centrale répondant aux besoins du territoire, avec 2300 repas par jour, hors portage de repas à domicile (30 000 repas par an).

L'année 2020 a permis d'affiner les différents scénarios pour le portage juridique de la future cuisine centrale.

23 421 actifs

12 720 emplois salariés

5 299 frontaliers

501 créations d'entreprises
en 2020 (21% du Chablais)

1 59 hectares de zones
d'activités

Concentration de l'emploi
68 emplois / 100 habitants

75 610 lits touristiques

5/ DÉVELOPPER DES FILIÈRES D'EXCELLENCE



Le cluster eau lémanique Evian se structure

Un cluster est l'association d'entreprises, de professionnels, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, engagés ensemble pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour d'une filière.

Les élus de la communauté de communes se sont naturellement orientés vers la filière de l'eau, vus les multiples enjeux de cette ressource sur le territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance. L'eau y est en effet présente sous toutes ses formes : eau potable, eau minérale, lacs et marais, neige de montagne.

Officiellement lancé le 31 mai 2019 sous l'impulsion de la communauté de communes, le cluster réunit 39 partenaires franco-suisse, engagés autour de quatre axes stratégiques.

Quels sont les axes stratégiques du cluster eau ?

- **l'usage intelligent de l'eau** : préserver la ressource en eau grâce à un suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces, pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé. Economie, stockage inter saisonnier, récupération et utilisation des eaux de pluie et traitées.
- **l'eau, vectrice d'énergies** : définition d'un modèle simple de conversion des flux des transports d'eau (potable, assainissement, cours d'eau) pour une production hydro-électrique, hydro-thermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photo catalyse. Définition de variable de stockage de l'électricité et réseaux de chaleur.
- **le génie végétal** : définition des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phyto filtration des micropolluants, la prévention risque inondation, l'architecture urbaine.
- **l'eau et la biodiversité** : contribuer dans la démarche d'inventaire, de diffusion des techniques, outils et méthodologies pour la gestion de projets liés à l'eau afin de préserver la biodiversité patrimoniale des milieux aquatiques avec les spécificités des territoires de montagne et lacustres.

Pour plus d'information : www.clustereau.fr

Le soutien à la filière bois-énergie

Les forêts du territoire de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance représentent plus de 15 647 ha, dont 7 671 ha adaptés à la production de bois énergie sous toutes ses formes (bois buche, plaquette forestière, granulé de bois). Dans le contexte actuel de changement climatique, la filière bois énergie est un élément important permettant de :



- Séquestrer du carbone en mettant en place une gestion et une exploitation dynamique des forêts du territoire,



- Stocker du carbone pour une période relativement courte (environ 1 an),



- Substituer l'utilisation d'énergies fossiles et non renouvelables (fuel, gaz, électricité, ...) par une ressource renouvelable et locale pour se chauffer.

La CCPEVA, et plus largement le Chablais, possède encore aujourd'hui à la fois une ressource forestière abondante avec un réel potentiel de développement en termes de volume de bois énergie mobilisable et des entreprises locales pouvant la transformer pour la consommation du territoire.

16 660 € d'aides versées par la CCPEVA à 2 entreprises de la filière (agrandissement de bâtiment, achat de nouvelles machines)



6/ LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Créé le 1^{er} janvier 2018, l'office de tourisme intercommunal pays d'Evian – vallée d'Abondance (OT-PEVA) assure la promotion du territoire pour le compte de la collectivité. Il regroupe vingt communes du territoire, entre les rives du Léman, la frontière suisse, les stations de ski, la Dranse d'Abondance et le plateau de Gavot. L'OT-PEVA travaille en collaboration avec les offices de tourisme de Châtel et d'Évian, toutes deux stations classées de tourisme et dont la gestion reste communale.

L'OT-PEVA est composé de sept bureaux d'information touristique, situés à Abondance, Bernex, La Chapelle d'Abondance, Lugrin (l'été), Publier, Saint-Gingolph et Thollon-les-Mémises.

La direction de l'office de tourisme intercommunal est placée sous le contrôle d'un comité de direction, présidé par un président et deux vice-présidents, et composé de 18 membres (10 élus communautaires et 8 socioprofessionnels)

Les missions de l'OT-PEVA :

- **Développer l'économie touristique**, en étant à l'écoute des socio-professionnels,
- **Promouvoir la destination**, en créant notamment des produits touristiques adaptés aux nouveaux comportements de la clientèle.

En raison de l'impact fort de la crise sanitaire sur les activités touristiques, l'office de tourisme était aux côtés des professionnels du secteur :

- **Relai d'information** et de conseils auprès des professionnels
- Mise en place d'une **communication digitale spéciale covid-19** pour promouvoir les initiatives des professionnels locaux et inventer de nouvelles offres touristiques
- Préparation de la **reprise de l'activité** de l'été 2020
- **Participation à l'enquête de la CCPEVA** auprès des entreprises du territoire pour évaluer l'impact de la crise et lister les besoins.

1 021 000 € : montant versé par la CCPEVA en 2020 pour assurer le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



- > Gérer et améliorer les réseaux d'assainissement
- > Collecter et valoriser les déchets
- > Préparer le transfert de gestion de l'eau potable
- > Activer la transition écologique

Gérer et améliorer les réseaux d'assainissement



➤ L'assainissement constitue un véritable enjeu pour la protection de l'environnement. L'activité humaine, dans la vie quotidienne ou économique, génère non seulement des déchets mais aussi des rejets liquides (eaux de lavage, eaux grasses, excréments...). Ces rejets liquides contiennent une charge polluante et sont appelés effluents ou eaux usées. La collectivité a pour mission de collecter, transporter et traiter les eaux usées des usagers raccordés à un réseau d'assainissement. On parle alors d'assainissement collectif. Elle assure aussi des missions de conseil et de contrôle auprès des administrés disposant, pour des raisons techniques, de fosses septiques. On parle alors d'assainissement non-collectif ou ANC.

457 kilomètres de réseaux

12 000 regards

49 postes de refoulement

8 unités d'épuration

Plus de **400** pompes et équipements électromécaniques.

L'assainissement non-collectif ce sont **1700** installations non raccordables au réseau collectif. Elles sont un enjeu important puisque la CCPEVA travaille à l'extension des réseaux pour en diminuer le nombre.

La redevance assainissement

Afin de financer la compétence, toute personne raccordée paie une redevance composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable fonction des volumes consommés. En 2020, les tarifs fixés lors de la fusion des collectivités de 2017 ont été atteints soit : 45 € TTC pour la part fixe et de 1,69 € TTC par m³. Ils seront maintenus en 2021.

Les grands travaux en 2020

La collectivité poursuit sa politique de rénovation et d'extension des réseaux d'assainissement initiés dans le cadre de son schéma directeur.



Abondance
le Mont



471 424 €



29

St Gingolph
STEP/réseaux
Bret/Locum

2 752 750 €

121

Vinzier
Merou

902 316 €

45



130 interventions
sur les réseaux

18 kilomètres de
réseaux curés

Les actions en 2020

1/ LE PÔLE CONFORMITÉ

Ce pôle assure l'interface entre le domaine privé et le domaine public. Il instruit les demandes de branchements (DUA), assure les contrôles dans le cadre des ventes et traite aussi les déclarations de travaux (DT/DICT), réalisées à chaque fois qu'une entreprise réalise des fouilles sur le domaine public.

En 2020, il a ainsi géré : 150 DUA, 369 contrôles et 1 574 DT/DICT.

2/ LE PÔLE RÉSEAUX

Ce pôle assure le transport et la collecte des eaux usées jusqu'aux stations de traitement via les réseaux et les ouvrages de pompage. Pour cette année,

- **18 kilomètres** de réseaux curés,
- **1400 mètres** de réseaux réhabilités par chemisage,
- **6 kilomètres** de réseaux inspectés,
- **6 kilomètres** de réseaux créés,
- **130 interventions** (curage curatif, réparation de tampons...).

3/ LE PÔLE STATION D'ÉPURATION (STEP)

Ce pôle a pour mission la dépollution des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Il assure l'exploitation de huit unités de traitement. La CCPEVA exporte aussi une partie de ses effluents vers des stations d'épuration qu'elle ne gère pas. Il s'agit de celles de Thonon-les-Bains et Saint-Gingolph Suisse. En 2020 :

- **1 230 000 m³** d'effluents traités sur le territoire de la CCPEVA,
- **260 tonnes** de boues produites, destinées à l'épandage et au compostage,
- **1 880 000 kW** consommés,
- **240 tonnes** de réactifs chimiques consommés.

4/ L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF EN 2020

- **47 contrôles** réalisés.
- **32 (68 %)** installations n'étaient pas conformes, **5 (11 %)** l'étaient avec réserve et **10 (21 %)** étaient conformes.



Collecter et valoriser les déchets



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés des 22 communes du territoire.

25 000 tonnes
de déchets par an à traiter

14 agents
(+ prestataires privés pour une partie du ramassage)
6j/7, toute l'année

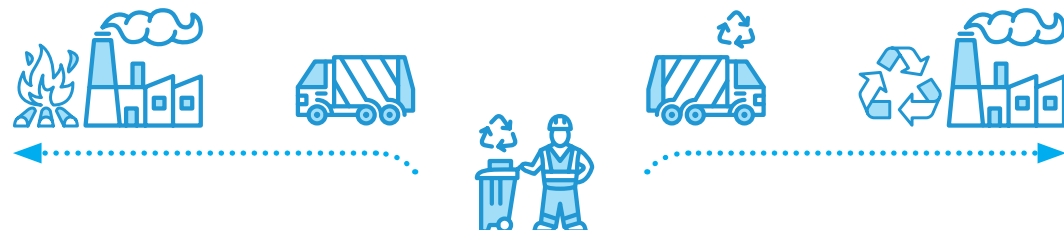


- Optimiser les circuits de collecte : poursuivre la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés de capacité plus grande.
- Développer de nouvelles filières de tri : s'organiser pour diminuer la part des ordures ménagères.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des publics (scolaires, professionnels, associations, commerçants, particuliers, syndicats...) pour réduire ses déchets, mieux trier et favoriser le recyclage.

Optimiser les circuits de collecte

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

En fin de tournée, les camions acheminent les ordures ménagères vers l'usine d'incinération et les déchets d'emballages et de papiers vers le centre de tri, situés dans la zone de Vongy. Chaque camion est pesé afin de quantifier le tonnage collecté. Les déchets destinés au recyclage sont triés et c'est à ce moment qu'est évaluée la qualité du tri.



POURUIVRE LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS

La CCPEVA implante des conteneurs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité (ordures ménagères, emballages/papier et verre permettant de diminuer le nombre de bacs roulants et d'optimiser les tournées de collectes

En 2020, **65** conteneurs ont été posés dans les communes pour un montant de **184 092€**.

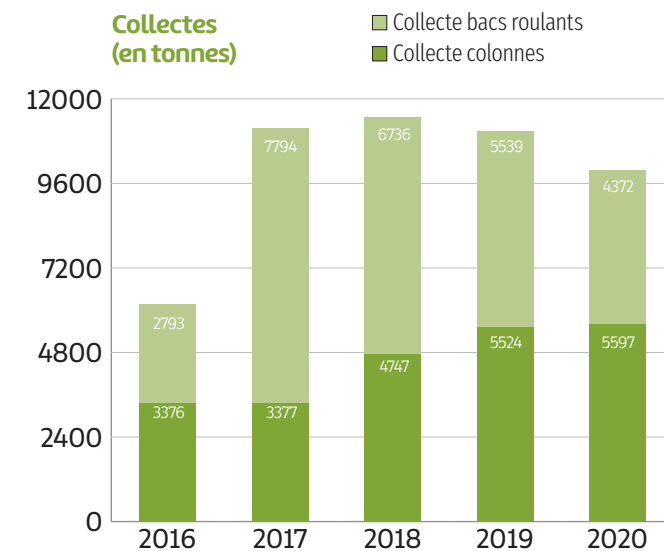
La communauté de communes prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords).

A terme, sur le territoire, ce sont l'ensemble des bacs roulants individuels qui seront ainsi remplacés.

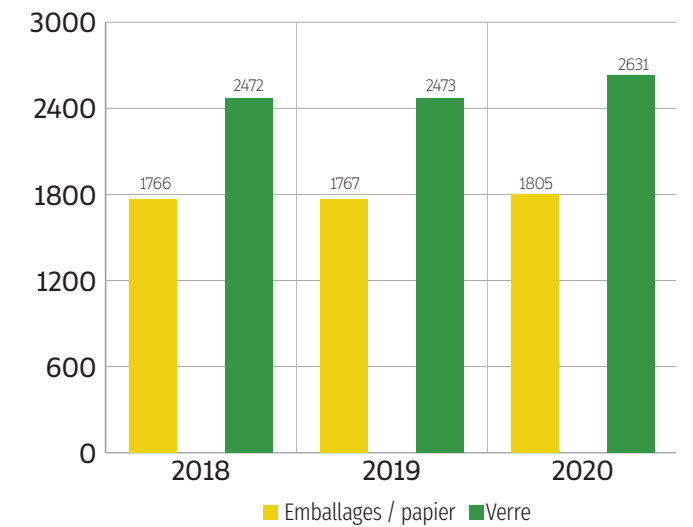
Conteneurs posés en 2020 dans les communes (nombre et catégorie)

Commune	Carton	Ordures ménagères	Tri	Verre	Total par commune
CHAMPANGES		2	1	1	4
CHATEL		9	8	4	21
EVIAN-LES-BAINS	1	6	5	2	14
MAXILLY-SUR-LEMAN		1	1	1	3
NEUECELLE		2	1	1	4
PUBLIER	1	7	5	2	15
VINZIER		2	1	1	4
TOTAL	2	29		12	65

Collectes (en tonnes)

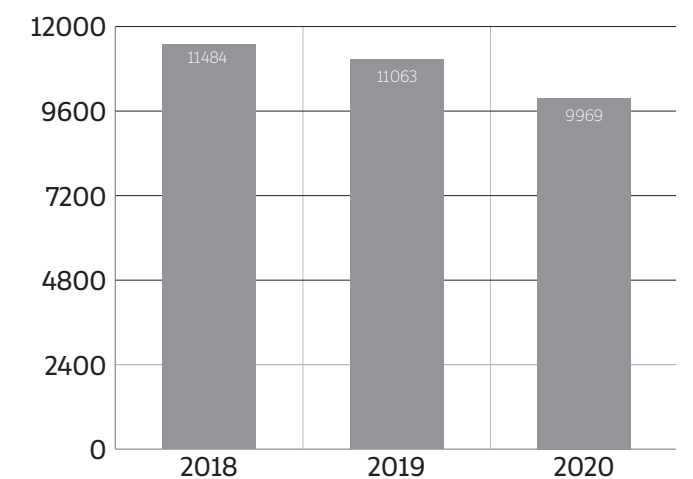


Evolution de la collecte sélective des emballages ménagers et papiers (jaune), des cartons (bleu) et de verre (vert) en tonnes :



Pendant la période de crise sanitaire, et notamment pendant le premier confinement, les collectes ont été maintenues sans interruption de service. Le confinement explique en partie les volumes d'emballages et de verre plus importants qu'en 2019.

Evolution de la collecte des ordures ménagères en tonnes :



Alors que les tonnages collectés étaient relativement stables entre 2016 et 2019, le tonnage 2020 chute de presque 10%. Cette situation très particulière est à mettre en relation avec la crise sanitaire qui a très fortement limité l'activité touristique du territoire et engendré une fermeture pendant plusieurs mois de commerces et des cafés-hôtels-restaurants dont les déchets sont collectés par le service public de gestion des déchets.

Les déchetteries

La communauté de communes gère sept déchetteries réparties sur le territoire (4 sur le pays d'Evian et 3 en vallée d'Abondance). Ces sites permettent d'accueillir les déchets qui ne peuvent être collectés dans les conteneurs (bacs et colonnes enterrées ou semi enterrées). Les agents de déchetterie accueillent et orientent les visiteurs en fonction des déchets amenés. Ils garantissent ainsi la bonne qualité du tri, une étape cruciale afin d'acheminer les déchets vers les bonnes filières de traitement.

LA COLLECTE DU MOBILIER SE DÉVELOPPE

En 2020, la CCPEVA a installé une benne pour les déchets de mobilier à Châtel. Elle s'ajoute à celles déjà installées à Vinzier et Lugrin.

UN SERVICE GRATUIT POUR LES PARTICULIERS, PAYANT POUR LES PROFESSIONNELS

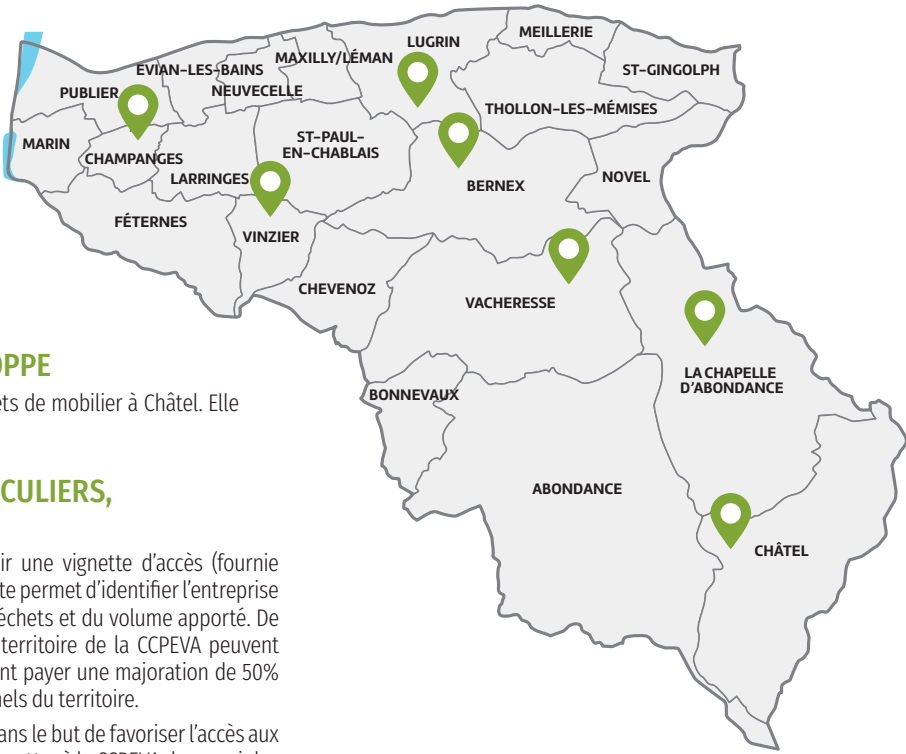
Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatifs). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils doivent payer une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire. Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels.

TONNAGES COLLECTÉS DANS LES DÉCHETTERIES

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

Evolution du volume global de déchets collectés (en tonnes) dans les déchetteries

FLUX (TONNES)	2018	2019	2020	Evolution 2018-2019
Batteries	15	4	13	271%
Bois	1 974	2 011	1586	-21%
Cartons bruns	488	599	591	-1%
Déchets dangereux (DDS)	38	50	61	22%
Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	216	252	285	13%
Déchets verts	2 790	2 711	2683	-1%
Encombrants	2 798	3 041	2 611	-14%
Ferrailles	571	632	586	-7%
Gravats	1 650	1 394	1330	-5%
Huile alimentaire	20	8	11	47%
Huile de vidange	15	14	15	7%
Mobilier usagé	113	201	355	77%
Piles	3	4	4	17%
Pneus	98	98	95	-3%
Textiles Linges Chaussures (TLC)	147	157	139	-11%
TOTAL	10 936	11 175	10365	-7%



Evolution de la fréquentation des déchetteries

Sites	2019	2020	Evolution
LUGRIN	38 019	33 180	-13%
VINZIER	35 028	29 745	-15%
CHAMPANGES	4 660	5 146	10%
BERNEX	5 935	6 639	12%
VACHERESSE	5 775	4 936	-15%
LA CHAPELLE	12 734	11 420	-10%
CHATEL	7 247	8 887	23%
TOTAL	109 398	99 953	-9%

La crise sanitaire liée au COVID 19 a entraîné la fermeture des déchetteries pendant 5 semaines durant le premier confinement, ce qui explique la diminution de 9% de fréquentation des déchetteries entre 2019 et 2020.



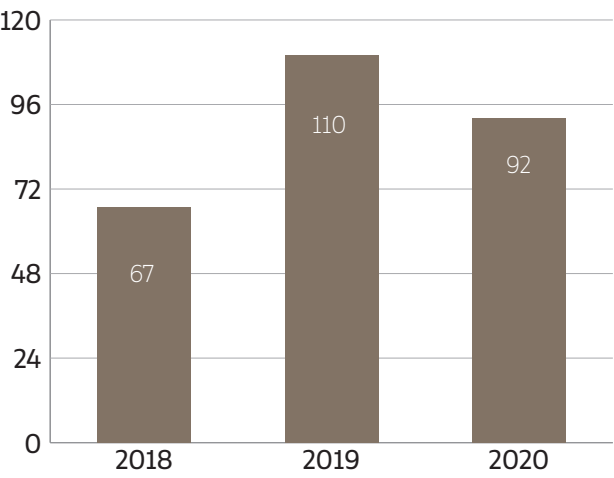
Les collectes spécifiques

LES GRANDS CARTONS D'EMBALLAGE OU « CARTONS BRUNS »

La croissance constante des achats en ligne engendre une forte augmentation des déchets cartons. Les cartons de grande dimension, qui doivent normalement être amenés en déchetterie, sont très souvent déposés dans les conteneurs gris ou jaunes, voire directement au sol. Afin de répondre à un besoin croissant et faire cesser les incivilités, des conteneurs spécifiquement réservés à la collecte des grands cartons d'emballage ont été installés depuis 2018 dans douze communes du territoire: Abondance, Bonnevaux, Chevenoz, Evian-les-Bains, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Meillerie, Neuvecelle, Publier et Saint-Paul-en-Chablais. Pour les gros producteurs de cartons que sont les commerçants, une collecte spécifique en bacs roulants a été mise en place sur certains secteurs d'Evian-les-Bains, Publier, Neuvecelle et Marin. La collecte des cartons bruns des commerçants et des colonnes est effectuée en régie une fois par semaine. Sur les communes de Thollon-les-Mémises et Saint-Gingolph, des bennes ont été installées et sont collectés par un prestataire privé.

En 2020, 92 tonnes de cartons ont été collectées.

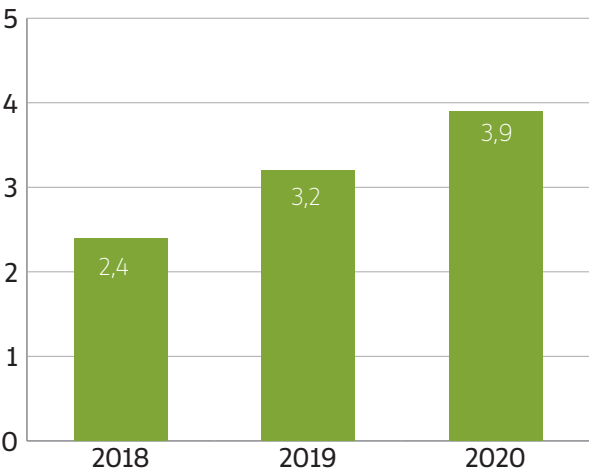
Evolution de la collecte des cartons bruns en tonnes



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

En 2020, 730 sapins ont été collectés sur 13 communes volontaires. Les sapins collectés ont ensuite été transformés en compost sur le site de Terragr'Eau. Cette opération, initiée en 2018, affiche une bonne progression en 2020 (+22%). Le tonnage total reste cependant très en dessous des attentes étant donné la population du territoire.

Evolution de la collecte des sapins en tonnes :



LES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC)

La collecte des Textiles-Linges-Chaussures est mise en place via des bornes d'apport volontaire. La communauté de communes fait appel à l'atelier Re-Née, une association d'insertion situé à Thonon, 3 rue François Morel, qui assure la collecte et le tri des textiles, linges de maison et chaussures. L'atelier Re-Née a également ouvert une boutique de seconde main et un atelier couture pour transformé certains textiles collectés. Chaque commune dispose d'une à deux bornes de collecte. 139 tonnes ont été collectées en 2020.

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (DASRI)

Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'éco-organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des pharmacies du territoire de la CCPEVA adhère à ce système. Des contenants, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto traitement, comme par exemple les seringues ou les compresses.

Sensibiliser le public au tri et à la réduction des déchets

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes pour faire évoluer les mentalités, favoriser les bons gestes dès le plus jeune âge et permettre ainsi d'améliorer la qualité du tri. Régulièrement, des campagnes de sensibilisation sont menées auprès des différents publics (scolaires, habitants, associations, entreprises) par les ambassadeurs du tri.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Chaque année, les ambassadeurs du tri interviennent dans les écoles, collèges et lycées. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances. Des visites du centre de tri et des participations à des journées de nettoyage peuvent également être organisées.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, les animations se sont limitées à la période de janvier à mars 2020. Malgré cela, les ambassadeurs du tri sont intervenus dans **huit écoles primaires** (Évian-les-Bains, Larringes, Publier, Champanges, Saint-Paul-en-Chablais et Chevenoz) représentant **967 élèves de la maternelle au CM2**.



LA SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Lors de la mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvement de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de collecte des déchets. C'est l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à adopter.

En 2020, **1 387 habitants** ont été sensibilisés en porte-à-porte.



LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Habituellement, les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

En 2020, les animations communales ont été en grande majorité annulées, de ce fait, seulement 135 personnes ont été sensibilisées au cours de :

- 1 animation communale (Châtel)
- 8 animations en déchetterie



LE COMPOSTAGE

Afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, notamment la diminution des biodéchets dans les ordures ménagères, la CCPEVA a lancé des opérations pour inciter les particuliers à se doter d'un composteur à usage domestique.

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois non traités, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur étant de 30€.

123 nouveaux composteurs ont été vendus en 2020.

Les acquéreurs reçoivent un accompagnement pour bien démarrer le compostage.



Préparer le transfert de l'eau potable



Depuis 2018, la communauté de communes se prépare au transfert par les 22 communes de la gestion de l'eau potable. A compter du 1^{er} janvier 2021, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) deviendra l'unique interlocuteur pour toute question liée à l'eau potable.



Pourquoi ce transfert de compétence?

Ce changement majeur dans l'organisation du territoire est le résultat de l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Le travail de préparation entre les 22 communes et la CCPEVA doit permettre que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles, d'harmoniser les pratiques et ainsi garantir la continuité du service.

UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE COMPREND :

- la conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur,
- le regard qui abrite et protège le compteur,

A ne pas confondre avec le branchement d'assainissement (destiné à évacuer les eaux usées) ou le branchement d'eaux pluviales (destiné à évacuer les eaux de pluie).



Les enjeux : préserver durablement la ressource et garantir un accès équitable à tous

- La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les futures générations et s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la communauté de communes. La CCPEVA vise à garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants du territoire, de façon durable.
- L'objectif est d'améliorer la performance des réseaux et d'éviter qu'une partie de l'eau potable soit perdue par fuites dans les canalisations.
- La solidarité entre les communes est le fondement de l'intercommunalité. Pouvoir faire ensemble ce qu'une commune seule ne pourrait assumer. Les investissements liés à l'entretien et la gestion des réseaux d'eaux potables sont très coûteux et toutes les communes ne disposent pas des mêmes capacités financières.

Activer la transition écologique



La communauté de communes travaille à la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, de l'agriculture, de la transition énergétique et écologique, et du développement durable. L'objectif est de viser l'excellence et l'exemplarité en impulsant une dynamique territoriale de développement durable.



Objectifs

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement.
- Présenter le patrimoine du territoire dans toutes ses composantes.
- Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine.

Soutenir l'agriculture et maintenir les alpages

Le Plan Pastoral Territorial, outil financier de la Région, a été validé en 2019. Le projet de restauration de chalets d'alpage et de création d'un logement pour l'alpagiste validé par le comité de pilotage en décembre 2019 a été réalisé durant le printemps 2020.

Travaux prévus 2019/2025

La stratégie pastorale territoriale ENS (espaces naturels sensibles), outil financier du Département dans le cadre du contrat de territoire ENS, a été validée en janvier 2020. Quinze dossiers ont été déposés dans l'année par les AFP (Associations Foncières Pastorales) de Vacheresse, Châtel, Abondance et La Chapelle pour un peu plus de 1 100 000 € de dépenses subventionnables et environ 800 000€ de subventions accordées par le Département.

Le plan agro-environnemental et climatique (PAEc) se termine en 2020. Le nouveau plan sera mis en place en 2022 pour une période de cinq ans. Ces aides directes aux agriculteurs engagés dans des démarches agro-environnementales sont rendues possibles par le soutien logistique et financier de la CCPEVA. Ce sont près de 1 000 hectares engagés, 50 agriculteurs et 1 million d'aides FEADER (Europe), Etat (Natura 2000) et CCPEVA distribuées sur 5 ans.

7 300 hectares d'alpages,
128 alpages, près de
5 500 animaux en 2018.

Travaux réalisés 2010/2016 :
2 245 000€ de travaux et
1 351 000€ de subventions
Région, Département, Europe.

Travaux prévus 2019/2025 :
3 800 000€ de travaux et
2 700 000€ de subventions
envisagées.



14 sites naturels emblématiques,
3 500 hectares d'espaces naturels
sensibles.

Montant prévisionnel des actions :
6 800 000€ d'actions,
4 000 000€ de subventions
du Département,
1 200 000€ de la Région et l'Europe.

Préserver la biodiversité

Le contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles, outil de préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité haut-savojarde, a été signé le 13 octobre 2020, après validation par la commission permanente du Département en janvier. Le plan d'actions associe la gestion des sites naturels (Réserve naturelle du Delta de la Dranse, sites ENS, Natura 2000) et des problématiques plus transversales (vergers, plantes invasives, espèces patrimoniales, ...).

L'atlas de la biodiversité territoriale de la vallée d'Abondance, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, a été finalisé en décembre 2020. Des actions seront proposées pour être intégrées dans un avenant au contrat de territoire fin 2021. Des animations scolaires ont pu être réalisées par France Nature Environnement, prestataire retenu aux côtés de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (Asters) pour réaliser cet atlas.

Entretien et restauration des zones humides :

Dans le cadre de sa mission d'entretien, de protection et de valorisation des zones humides du territoire, la CCPEVA a effectué en 2020 des travaux de gestion conservatoire consistant en des chantiers d'arrachage de plantes invasives (été), de débroussaillage et d'arrachage de ligneux (hiver) et de fauche et broyage mécanique (été, automne). Ces travaux permettent de maintenir les espèces animales et végétales patrimoniales présentes sur les sites ainsi que les services rendus par ces milieux. Une mobilisation importante des services de la CCPEVA a permis d'obtenir des soutiens supplémentaires de l'Etat et de l'Europe (15 contrats Natura 2000). Ainsi en 2020, 50 % de la gestion conservatoire a été financée par l'Etat et l'Europe, le reste étant couvert par l'APIEME (association pour la

protection de l'impluvium des eaux minérales evian®) l'Agence de l'eau, le Département et la CCPEVA. Avant les travaux d'entretien, une animation foncière est menée pour obtenir l'accord des propriétaires.

Des suivis naturalistes sont réalisés régulièrement afin de vérifier le "bon état de santé" des milieux humides.

Les sentiers pédagogiques des zones humides du Gavot ont été entretenus avec le soutien de l'APIEME et de nouveaux panneaux ont été placés pour restaurer le sentier de la tourbière de Vérossier.

Évaluations d'incidence Natura 2000 en montagne :

Dans le cadre de ses missions de préservation des sites Natura 2000 du Mont de Grange et des Cornettes de Bise, la CCPEVA a été sollicitée par différents organismes afin de veiller à limiter les impacts de certains projets sur ces sites d'exception. Dans un site Natura 2000, les manifestations sportives telles que les trails doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence pour éviter la dégradation des espaces naturels ou le dérangement de la faune sauvage. Sensible à cet objectif, l'association du Trail des Crêtes de Vacheresse a présenté son projet 2020 à la CCPEVA afin de travailler ensemble dans ce but. Cet événement a dû être annulé à cause de la crise sanitaire.

Le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) a également contacté la CCPEVA pour soumettre son projet de maintenance de pylônes électriques sur le Mont de Grange. Une proposition de mesures d'évitement et de réduction d'impact via le bureau d'étude en environnement Eco-Méd a été validée par la CCPEVA car elle prend en compte les enjeux de biodiversité du site : éviter le dérangement éventuel d'une nichée d'aigles royaux, limiter la dégradation de l'alpage aux Boudimes en utilisant un support géotextile pour monter la pelle araignée par exemple.



Sensibiliser le public

La sensibilisation du public est une démarche importante pour la préservation de la biodiversité. En comprenant la nature et son écologie, chaque citoyen peut œuvrer à sa préservation en adoptant les gestes nécessaires. En réduisant ses déchets et améliorant sa consommation énergétique, chaque citoyen contribue également à la préservation de la biodiversité en la protégeant par exemple des dangers des déchets plastiques dans les rivières, ou de la pollution des sols (enterrement des déchets), de l'air et de l'eau, ou des impacts du changement climatique.

Le contexte sanitaire a fortement perturbé la mise en œuvre des actions de sensibilisation programmées en 2020. Elles ont été possibles uniquement de janvier à mi-mars et de juillet à fin octobre.

Les scolaires

Les établissements scolaires sont de plus en plus nombreux à faire appel à la communauté de communes pour organiser des animations liées à la biodiversité (120 demandes en 2020, le double par rapport à 2019).

La plupart des animations prévues ont pu être reportées lorsque les mesures sanitaires le permettaient.

Les principales animations :

- Exposition photographique sur les marais du Maravant, par trois classes du collège du pays de Gavot.
- Découverte des zones humides par plusieurs écoles (Neuvecelle, Champanges et les Hauts d'Evian). En classe ou sur le terrain grâce à la malle pédagogique « zones humides » créée en lien avec l'Éducation Nationale.
- Découverte des forêts et leur biodiversité (écoles de Publier, Hauts d'Evian, Champanges) pour comprendre le cycle de vie des arbres et leurs liens étroits avec les animaux.
- Les traces d'animaux en hiver et leur adaptation à la saison.

Grand public

Les animations grand public ont sensibilisé les plus grands, à l'occasion d'événements nationaux comme la journée mondiale des zones humides, les fêtes de la nature et des mares, la nuit internationale de la chauve-souris et la journée de sensibilisation aux vautours.

Les principales animations ont porté en 2020 sur :

- le rôle essentiel des zones humides
- les bonnes pratiques pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes, dites plantes invasives. Une carte interactive a été mise en ligne sur la CCPEVA afin de repérer les zones où elles se développent.
- le respect du milieu montagnard, lors de journées de visites à Bise et au lac d'Arvouin. 450 personnes ont été sensibilisées à la biodiversité en montagne.



42 foyers ont participé au défi zéro déchet

10 foyers ont participé au défi familles à énergie positive

Défis familles

Suite au succès de la première édition, la communauté de communes avait décidé de renouveler l'opération des défis familles « zéro déchet » et « énergie positive », avec la participation de partenaires (Compost'Action et Innovales).

Des rencontres et ateliers ont été proposés pour améliorer les pratiques des familles et changer durablement les habitudes et modes de consommation.

- réunion de lancement : **23 janvier 2020**
- mes produits ménagers maison, les consommations énergétiques cachées dans ma maison dans le cadre des ateliers de la transition : **4 février 2020**
- atelier carnaval zéro déchet : **le 19 février 2020**
- formation à l'utilisation de la caméra thermique et intervention d'EDF solidarité le **20 février 2020**
- atelier zéro déchet dans ma salle de bains le **12 septembre 2020**

Nouveauté 2020 : un atelier de coaching individuel était proposé aux familles volontaires des deux défis.

En raison du contexte sanitaire, un certain nombre d'animations ont été annulées. Pour remercier les familles participantes et les encourager à poursuivre leurs efforts, la communauté de communes a édité un guide des meilleures recettes de cette seconde saison des défis familles.



Une plante invasive : Ambrosia artemisiifolia

Activer la transition écologique

Les objectifs de la communauté de communes :

- être exemplaire,
- trouver des outils pour accompagner les collectivités et les acteurs du territoire dans la démarche,
- favoriser les changements comportementaux.

La collectivité s'engage dans une politique de transition énergétique et écologique par la **mise en place de programmes opérationnels**. Pour cela, elle s'appuie sur deux documents structurants afin de coordonner la politique climat/air/énergie sur son territoire :

Le plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approuvé en janvier 2020, cet outil de planification donne de la légitimité à la collectivité.

- construit autour de 5 axes stratégiques,
- décliné en 15 thèmes,
- composé de 58 fiches opérationnelles avec objectifs chiffrés et indicateurs de suivi.

Le contrat de transition écologique (CTE)

Démarche volontaire et encadrée par le Ministère de la transition écologique, le CTE est un dispositif collaboratif intégrant les acteurs socio-économique du territoire.

2020 est l'année de la priorisation des actions et de la recherche des programmes opérationnels permettant d'organiser, de structurer la démarche, de mettre en place une politique énergétique cohérente en accord avec les indicateurs de suivi définis dans le PCAET.

La maîtrise de la consommation énergétique est au cœur des programmes pour la transition écologique. Plusieurs actions en 2020 témoignent de cette volonté :

- le projet de déploiement d'un **contrat de performance énergétique** des trois gymnases de la CCPEVA,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage énergétique du SYANE pour la réhabilitation du siège de la CCPEVA
- **Le conseiller en énergie** : à disposition des communes volontaires du territoire. Interlocuteur privilégié des communes, il est présent aux différentes étapes des projets d'optimisation et de rénovation énergétique des bâtiments publics. Il aide les communes à maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques, à construire des projets performants, et les guide pour valoriser leur territoire dans une démarche de planification énergétique territoriale.
- **Espace info énergie**, pour la rénovation des logements Depuis mai 2019, le conseil régional Auvergne-Rhône Alpes, l'ADEME et le département de la Haute-Savoie financent l'Espace Info Énergie (EIE) de Haute Savoie. Ce service de conseils gratuits, indépendant de tout fournisseur d'énergie et d'équipements, permet de répondre en toute neutralité aux questions énergétiques liées à la rénovation ou à la construction de logements. Une permanence alternativement à Publier et à Abondance, tous les 3^e mardis du mois.



Méthaniseur Terragr'Eau, une vision collective et durable

Opérationnel depuis fin 2016, Terragr'Eau, situé à Vinzier sur le plateau de Gavot, est le premier méthaniseur de France dédié à la protection de l'eau et au développement agricole local. Fruit d'une longue collaboration entre les acteurs du territoire, cette initiative unique en France a pour double vertu la protection de l'eau potable consommée par plus de 10 000 habitants et de l'eau minérale naturelle evian®, tout en dégageant des retombées économiques et agronomiques pour les agriculteurs.

Répondre aux enjeux du territoire :

- Préserver les sources d'eau potable et minérale du territoire
- Accompagner l'agriculture locale du territoire vers des pratiques environnementales plus vertueuses
- Mieux maîtriser l'épandage sur 1500 hectares de terres agricoles
- Préserver les zones humides et la richesse de la biodiversité qu'elles abritent.
- Développer une filière locale de traitement des déchets verts et agricoles : l'engrais nature appelé digestat est épandu sur les terres agricoles et le compost issu des déchets verts du territoire est utilisé par les agriculteurs locaux
- Favoriser la production d'une énergie verte : le biométhane produit est réinjecté dans le réseau GrDF (502 000 m³, correspondant à la consommation annuelle de 700 foyers)
- Créer de l'emploi local
- Offrir une capacité de stockage des effluents de 6 mois, correspondant à l'hiver pendant lequel les épandages sont impossibles
- Réduire de 10% les émissions de CO2 produites par l'activité agricole.

Le bilan des premières années de Terragr'Eau :

34 508 t d'effluents traités en 2020 au méthaniseur

3473 t de déchets verts issus des déchèteries du territoire

10% de réduction des émissions de CO2 produites par l'activité agricole

Bilan 2020 de l'espace info énergie

12 RDV en présence d'un conseiller

156 Contacts téléphoniques

38 Contacts e-mail

Gestion des bâtiments



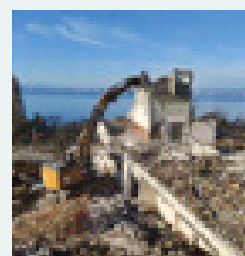
La communauté de communes assure la gestion et l'entretien des bâtiments suivants :

- Gymnase du Gavot (Saint-Paul)
- Gymnase d'Abondance
- Gymnase des Verdannes (Evian)
- Locaux CCPEVA et ancien collège des Rives du Léman (Publier)
- Locaux CCPEVA d'Abondance
- Gendarmerie d'Abondance (location au ministère de la Défense)
- Trésor Public d'Abondance

En dehors des créneaux réservés aux collèges, les gymnases sont prêtés aux associations sportives du territoire à l'année ou de façon plus ponctuelle pour l'organisation de manifestations.



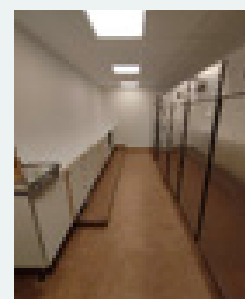
Remplacer l'éclairage de la salle omnisport du gymnase d'Abondance par des projecteurs à led, afin de diminuer les consommations électriques.



Rénover en passant par la démolition de l'ancien collège



Mettre en conformité et sécuriser les terrains extérieurs.
Remplacement du coffret électrique du gymnase des Verdannes.



Créer une salle d'accueil et déplacement de la salle de portage repas.



Objectifs

- **Accompagner les utilisateurs** dans la gestion et des réservations des gymnases d'Abondance et du Gavot. La ville d'Evian assure la mise à disposition du gymnase des Verdannes.
- **Effectuer l'entretien courant** – petites réparations
- **Assurer le suivi réglementaire des installations électriques** – protection contre l'incendie – équipements sportifs – ascenseurs – défibrillateurs.
- **Garantir l'accessibilité des locaux et améliorer les conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite.**
- **Assurer le suivi des consommations de fluides** (eau, énergie...).



Assurer la sécurité :

Remise en état de l'alarme anti intrusion et mise en place du contrôle à distance du gymnase du Gavot.

Améliorer l'offre : Remplacer des déclencheurs d'alarme incendie du gymnase des Verdannes, pour éviter les déclenchements intempestifs et augmenter la durée de vie de la centrale incendie.

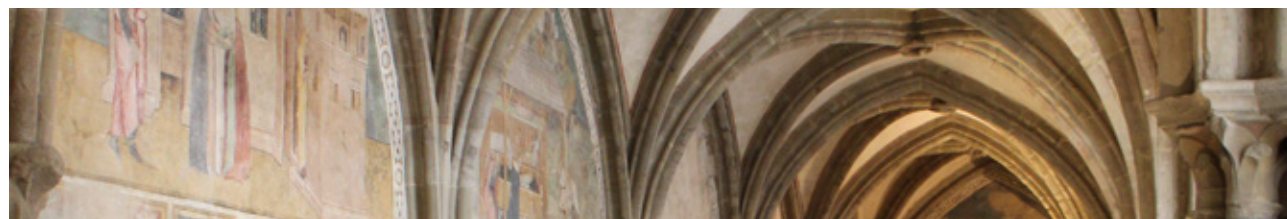
Déplacer l'accueil : pour continuer la deuxième tranche de reconstruction du siège de la CCPEVA.

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI



- > Promouvoir le label Pays d'art et d'histoire
- > Entretenir et promouvoir le réseau de sentiers de randonnée

Promouvoir le label Pays d'art et d'histoire



Suite à l'obtention du label pays d'art et d'histoire en juin 2019, la communauté de communes renforce son action en faveur de la préservation du patrimoine du territoire.



Objectifs

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement.
- Présenter le patrimoine du territoire dans toutes ses composantes.
- Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine.



ANIMER LE NOUVEAU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Ce centre culturel, qui sera situé au sein de la Buvette Cachat à Evian, est une véritable vitrine du label. L'année 2020 a été consacrée à définir les orientations stratégiques de ce nouvel équipement.

Architecture et paysages

Elsa Martin-Hernandez, architecte conseil du pays d'Évian – vallée d'Abondance (CAUE 74), a rédigé un cahier de recommandations « architecture et paysage » qui a été présenté aux élus. L'ambition est de sensibiliser chacun à la compréhension du paysage et aux formes urbaines architecturales identitaires du territoire.

77 rendez-vous
avec l'architecte conseil

Guides conférenciers

Les formations pour les guides conférenciers ont dû être adaptées en visioconférence. Ainsi, la formation « Créativité et innovation en médiation culturelle » a pu se tenir en distanciel.

VALORISER LES SITES CULTURELS

414 visiteurs

lors des animations du PAH

Malgré la forte baisse des animations organisées en 2020 (suspension pendant les périodes de confinement), de nouveaux outils de médiation ont été conçus en partenariat avec les sites culturels.

Pour la Vieille Douane à Châtel

- une **application** pour retrouver des marchandises de contrebande éparpillées dans l'exposition ;
- un **trapénum** (outil de manipulation à l'aveugle) pour découvrir différents objets de l'attirail du contrebandier et leur utilité ;
- un **jeu de société** « Gare aux embuscades ! ».

Pour la Maison du Fromage Abondance

- un **dispositif sonore** qui permet aux visiteurs d'écouter des contes en lien avec l'agropastoralisme ;
- des **boîtes à son** reproduisant les cris de différents animaux de la montagne.

Mise en ligne de vidéos : sur les charpentes de l'abbaye d'Abondance, la scierie de Villapeyron à Châtel et le patrimoine de La Chapelle d'Abondance et le GR5.



**883 écoliers et
collégiens du territoire**

(33 classes) ont bénéficié d'une activité de découverte du patrimoine proposée par le Pays d'art et d'histoire.

SENSIBILISER LES SCOLAIRES

Seules quelques animations en janvier et février et les Journées du patrimoine pour les scolaires de septembre ont pu être organisées.

- L'exposition photos des 4^e du collège du Pays de Gavot « Voir et regarder le Marais autrement » a été présentée pour la 1^{ère} fois à la villa du Chatelet, à Évian, lors des Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020.
- Une nouvelle activité de découverte sur le funiculaire d'Évian dédiée aux classes de maternelles a été créée et testée auprès de 2 classes.
- En novembre 2020, la communauté de communes a signé une convention de partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN74).

Cette convention propose des activités à destination des scolaires (avec les partenaires de la CCPEVA : sites culturels, Géoparc Chablais UNESCO, bureaux des guides...). L'objectif est de renforcer les liens avec l'Éducation nationale et favoriser le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen à l'école.

Entretenir et promouvoir le réseau de sentiers de randonnée



Objectifs

- Assurer l'entretien et la valorisation touristique des sentiers pédestres, VTT et équestres du territoire.
- Prolonger l'itinéraire des bords de Dranse.
- Surveiller et maintenir la via ferrata de La Chapelle d'Abondance/d'Abondance.

609 km de sentiers pédestres et itinéraires trails balisés en 2020 (dont 512 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR))

51 km d'itinéraires VTT complémentaires labellisés Fédération Française de Cyclisme).

MISSIONS GÉNÉRALES RÉALISÉES

- Remplacement du matériel de balisage et de signalétique.
- Coupes d'arbres, élagage, fauchage et piochage des chemins pour garantir la sécurité et le passage des randonneurs.
- Fauches des abords du chemin des bords de Dranse et balayage des feuilles.
- Suivi et entretien des équipements type passerelle, barrières, mains courantes.

Sur le secteur du pays d'Evian, ces missions sont confiées à un prestataire, l'association Lou Vionnets dans le cadre d'une convention.

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2020

• Pays d'Evian (confiés à l'association Lou Vionnets) :

- › Création d'un passage béton et caillebotis au bois de pins pour une traversée de zone humide, caillebotis au col de Neuvaz (GR 5) et remplacement de la structure bois du point de vue de la Fauconnière,
- › Reprise d'assises/renvois d'eau (piochages plus importants) au passage du Balaïron, entre le Chalet de Corniens et le col de Blanchard (variante GR Balcon du Léman), dans le bois de pins, le sentier d'accès au Château d'Oche, entre Lajoux et la Fauconnière, au départ de Pré Richard, entre Locum et La Tronche et entre la route de Novel et Bret (GRP du Littoral du Léman),
- › Modification du balisage du Tour d'Evian suite à la modification du tracé de l'itinéraire au schéma directeur de la randonnée,
- › Divers : reprise de la fixation des grilles de la passerelle sur l'Ugine (GR5), mise en place de copeaux sur le sentier du Maravant entre le collège du Gavot et la Pastourelle, évacuation de souches / dépôts de matériaux sur le GR5 à Saint-Gingolph.

• Vallée d'Abondance (équipe d'entretien CCPEVA) :

- › Reprise des assises/renvois d'eau (piochages plus importants) : sous le col de Floray, sous le col d'Ubine, passage de Savolaire, combe de Damoz des Moulins, les Serranants à Sous le Vétu, Sous les chalets de Tavaneuse, Col de Vernaz au Col de Resse, sous l'Alpage de la Raille, Les Mattes, Ruisseau de l'Etrye, et de Leschaux à Tres les Bœufs (réouverture du sentier suite à la modification de tracé du schéma directeur de la randonnée).
- › Pose de nouvelles passerelles (et démontage des existantes) suite à la modification de parcours au Ruisseau de l'Etrye (GR5),
- › Remplacement de passerelle existante à La Côte,
- › Remise en état et consolidation de passerelles sur pilotis sous le col de Bassachaux (GR 5) (Association Lou Vionnets / équipe sentiers CCPEVA),
- › Mise en place d'une nouvelle main courante à Trébertaz pour sécuriser un passage exposé sur 15 m.

Chemin cyclo-pédestre des bords de Dranse :

22,4 km de chemin ouvert au public (Châtel-Abondance) et **16,1 km en cours de travaux** (Abondance -Chevenoz).

DÉFINIR UN SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE (2020-2024)

- Suite à deux années de travail en concertation avec le Département et les communes : validation du schéma directeur de la randonnée sur l'ensemble du territoire (volet pédestre uniquement ; volets VTT et équestre à finaliser).
- Engagement des premières actions : actualisation des plans de balisage sur les secteurs de Bioge et Saint-Gingolph à Chevenne (GR5), Lac de la Case / Darbon / Bise / Ubine / Chevenne / Mont Chauffé (Conseil départemental / service sentiers)

PROLONGER L'ITINÉRAIRE DES BORDS DE DRANSE D'ABONDANCE À CHEVENOZ

Avancement des travaux d'aménagement du chemin cyclo-piétonnier :

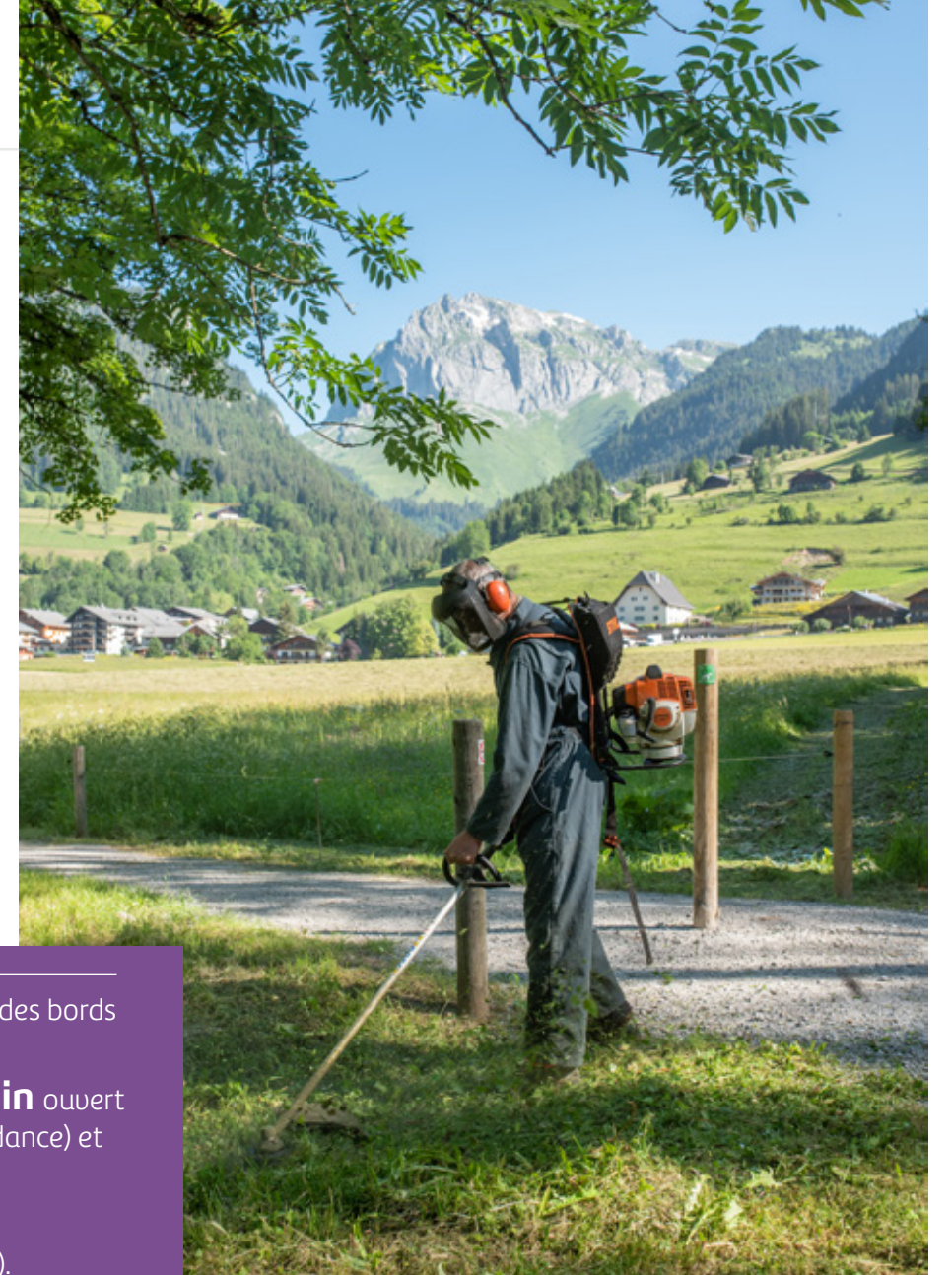
- Un tronçon supplémentaire réalisé à Chevenoz secteur Taverole - La Croix (Maîtrise d'œuvre : CCPEVA) sur 700 m. Finitions à réaliser en 2021.
- Un tronçon supplémentaire démarré à Abondance (Maîtrise d'œuvre : cabinet UGUET) sur 800 m travaux réalisés : coupes des bois et débroussaillage.
- Lancement et attribution de marchés public : pose de passerelle au-dessus de la Dranse sur 22 m à Abondance. Préparation du marché d'accompagnement pour l'engagement d'une procédure de déclaration d'enquête publique (DUP) et d'enquête parcellaire (EP).
- Procédure environnementale : préparation d'un dossier pour une demande au cas par cas (évaluation environnementale) pour l'ensemble du projet de Châtel à Abondance.
- Poursuite des négociations foncières auprès des propriétaires privés (servitudes de passage et promesses de vente) et régularisation des accords fonciers par acte notarié.

SURVEILLER ET MAINTENIR LA VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLÈNE

- Mission de surveillance et de maintenance de l'équipement : trois passages par l'équipe d'intervention et un diagnostic géotechnique de sécurisation. Une purge réalisée suite au diagnostic géotechnique.

ACTIONS DIVERSES

- Signalétique raquettes : commande complémentaire de matériel sur l'ensemble du territoire pour la saison 2020/2021. La pose de la signalétique, l'entretien des itinéraires raquettes sont assurés par les communes.
- Inventaire des travaux à réaliser et entretien du mobilier Géoparc.
- Prise en charge financière de l'entretien réalisé sur la Via Rhona (commune de Saint-Gingolph - 3 km) en tant qu'itinéraire PDIPR et structurant.
- Engagement d'une opération ponctuelle de renouvellement de la signalétique d'alpage sur l'ensemble du territoire, mené en collaboration avec les communes et la Société d'Economie Alpestre (SEA). Réalisation d'un inventaire du mobilier existant.



GARANTIR LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE



- > Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- > Agir en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- > Renforcer le service public de proximité
- > Offrir à tous un enseignement artistique de qualité

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

➤ La CCPEVA assure le portage des repas à domicile et soutient des associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) œuvrant sur le territoire. Par ailleurs, elle mène une réflexion sur sa future politique d'interventions sociales selon les besoins sociaux détectés sur le territoire.

Le portage des repas à domicile

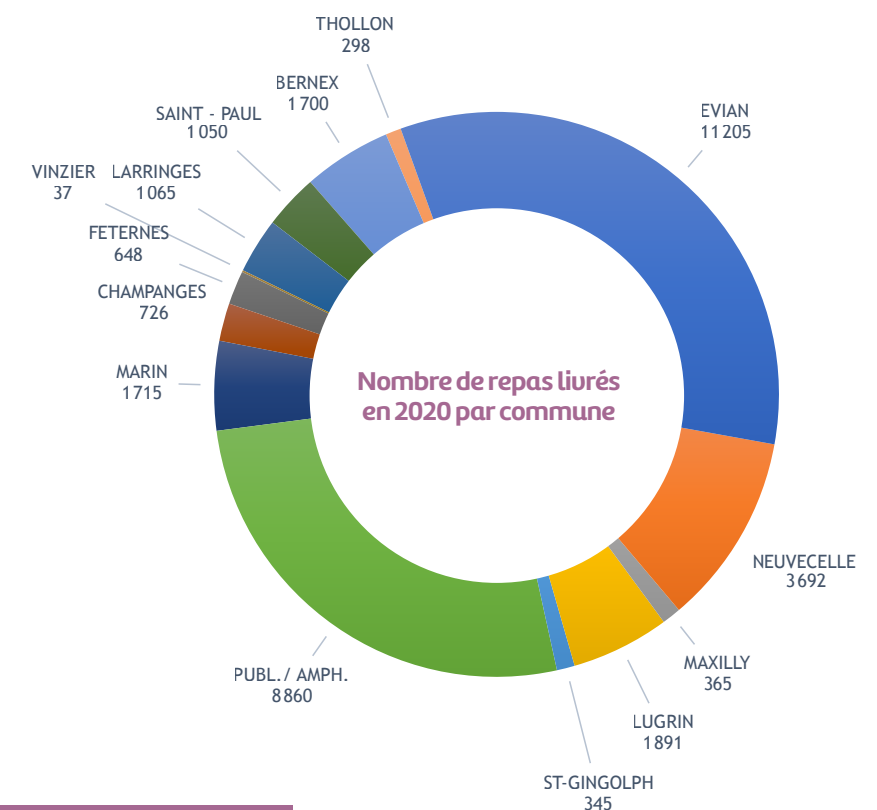
La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent des problèmes de mobilité.

LE SERVICE

2 agents assurent les tournées et 1 agent à mi-temps est chargé du suivi administratif (factures, commandes des repas). Les repas sont commandés auprès de la société Elixor (Marignier). Un délai de six jours est nécessaire entre l'inscription et la livraison du repas.

Le service fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés. Le prix du repas facturé aux communes, fixé par le conseil communautaire s'élève à 7.88 € TTC (tarif inchangé depuis 2010).

En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).



33 597 repas
ont été livrés par les agents de
la communauté de communes

127 bénéficiaires
en moyenne

Le soutien aux aides à domicile (ADMR)

La communauté de communes se substitue depuis 2017 aux communes pour soutenir financièrement les structures d'aide à domicile du territoire. Les structures concernées sont les ADMR Rives Est du Léman, du Gavot, les Soldanelles et du Val d'Abondance. Avec d'autres services comme le transport à la demande PTI BUS ou le portage des repas, la communauté de communes souhaite ainsi compléter les aides pour permettre aux personnes âgées de rester autant que possible à leur domicile.

En 2020, la CCPEVA a versé
65 566 € aux ADMR,
correspondant à **51 005** heures
à domicile auprès de plus de
500 personnes âgées

> ADMR Rives Est du Léman :
21 651 € pour **18 417 h**

> ADMR du Gavot :
19 806 € pour **13 784 h**

> ADMR les Soldanelles :
13 099 € pour **11 142 h**

> ADMR du Val d'Abondance :
11 009 € pour **7 662 h**

Agir en faveur de la petite enfance et de la jeunesse



La communauté de communes intervient auprès des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile via le relais assistants maternels. Elle soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes.



- Accompagner les parents dans leur processus de recherche de mode d'accueil.
- Soutenir la professionnalisation des assistants maternels, des gardes à domicile.

Relais assistants maternels

La communauté de communes s'engage depuis 2017 auprès des familles et des professionnels de l'accueil individuel. L'année 2020 a eu un impact sur l'activité des assistants maternels et des gardes à domicile qui a nécessité de s'adapter aux besoins du public.

270 assistants maternels agréés par la PMI (Protection maternelle infantile) et 20 gardes à domicile recensées sur notre territoire

Le fonctionnement du relais assistants maternels (RAM) a été réorganisé afin de maintenir le lien avec les professionnels et les parents (accueil sur rendez-vous, par visio ou téléphone). Le RAM est, en temps normal, ouvert du lundi au vendredi. Une ouverture, un samedi par mois, a été expérimentée avec succès. Cette nouvelle permanence sera pérennisée dès 2021.

223 jours d'accueil au public durant l'année

Le RAM accompagne les familles autour du projet de séparation, de l'accueil, de l'adaptation, du contrat de travail. Les assistants maternels et gardes à domicile peuvent également être soutenus dans l'exercice de leur activité professionnelle, accompagnés pour toutes les questions de contrat de travail. Le RAM peut également intervenir en cas de litiges pour médier les relations employeur/salarié. Même si les regroupements n'ont pas toujours pu avoir lieu, des actions de professionnalisation à destination des assistants maternels et gardes à domicile ont pu se mettre en place à distance (MOOC, temps d'échanges « PAPOTES », temps d'animation avec les enfants) ainsi que des projets culturels, artistiques et ludiques avec les enfants.



199 familles en recherche d'un mode d'accueil

344 rendez-vous [familles et professionnels de l'accueil individuel]

126 ateliers d'éveil à destination des enfants et de leur assistant maternel ou garde à domicile

Rendre la culture accessible dès le plus jeune âge

RÉALISATION D'UN FILM SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Le 20 novembre 2020, à l'occasion du 31^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, l'équipe du RAM a souhaité marquer ce moment en réalisant un petit film. Avec la participation des enfants, des professionnels de l'accueil individuel ont illustré les droits de l'enfant par des photographies, des créations artistiques, des anecdotes, des histoires. Une vingtaine de professionnels ont participé à cette action (à voir sur cc-peva.fr).

CRÉATION D'UN ARBRE DE VIE

Après quelques semaines de confinement, l'équipe du RAM a proposé aux familles et aux professionnels de s'associer pour construire ensemble un arbre de vie, en partenariat avec le Théâtre de la Toupine (Evian), à base de bois flotté. Les deux arbres de vie créés par les adultes et les enfants avec les artistes de la Toupine ont été exposés à la médiathèque d'Evian. Ils seront ensuite exposés dans différents lieux en 2021 (école de Lugrin, Ehpad de Vacheresse, crèche et mairie de Marin, foyer Clair horizon d'Evian...).

PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE LA VILLE D'EVIAN

Environ 46 enfants, 19 parents, 17 professionnels de l'accueil individuel ont pu profiter d'une parenthèse dans l'auditorium du conservatoire. Maryline Fabbizio, intervenante musique au conservatoire, a offert des animations, accompagnée par sa guitare. Petits et grands ont vibré au son de la musique, chanté, dansé, découvert les rythmes...

PARTENARIAT AVEC LE PALAIS LUMIÈRE DE LA VILLE D'EVIAN

Le contexte sanitaire n'ayant pas permis aux enfants de découvrir ce lieu d'exposition, les médiatrices culturelles ont tout de même permis aux enfants de préparer cette visite. Ainsi, les médiatrices ont inspiré les petits artistes qui ont créé la mascotte du Palais. DADA a ainsi été mis en scène dans divers univers : histoire, chanson, recette... Des animations autour des ombres et de la lumière sont également prévues, dans la continuité de l'exposition des Frères Lumière et dans la perspective de l'exposition sur la « Montagne fertile ».

Une exposition des différents travaux réalisés au cours des animations sera visible en 2021 à la médiathèque d'Evian.

Soutenir la jeunesse

La CCPEVA soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes :

SOUTIEN AU POINT ACCUEIL ENFANTS-PARENTS 1, 2, 3... SOLEIL

Créée à l'initiative du réseau petite enfance du Chablais, 1,2,3... Soleil est une structure qui œuvre dans le domaine de la prévention. Elle permet d'accompagner la parentalité, de favoriser les liens entre parents et enfants mais aussi entre familles, de faciliter la séparation et encourager la socialisation.

SOUTIEN AU DISPOSITIF « SAVOIR NAGER »

La communauté de communes s'engage aussi financièrement pour soutenir le dispositif « savoir nager » qui relève d'un apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles. Cet apprentissage est pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau à Publier, la piscine d'Evian et le centre nautique de Châtel. Les trois centres mettent chaque année à disposition des maîtres-nageurs pour encadrer les séances et réservent des créneaux horaires spécifiques.

AIDES FINANCIÈRES AUX COLLÈGES

Pour les aider dans la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la CCPEVA attribue chaque année une aide financière aux collèges.

SOUTIEN FINANCIER À LA MISSION LOCALE JEUNES DU CHABLAIS

L'intercommunalité participe aussi à la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

680 €

permettant aux professionnels de la petite enfance et du soin qui interviennent au sein du point accueil enfants-parents 1, 2, 3... Soleil de bénéficier de 4 séances de supervision sous l'autorité d'un psychologue, et sur la période d'ouverture de septembre 2019 à mars 2020

176 040 €

dédiés au dispositif « savoir nager » pour 1 064 élèves (septembre 2019 à juin 2020).

27 208 €

versés aux collèges

54 595 € en faveur de la mission locale jeunes du Chablais

Renforcer le service public de proximité



Recensement

auprès des 22 communes sur les services déjà existants

Retours d'expérience

Etude de différents scénarios

➤ La communauté de communes vise à rendre les services publics accessibles à tous, notamment aux personnes les plus isolées dans les communes rurales. Labellisé par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien auprès des différents organismes partenaires.

La CCPEVA élabore et met en œuvre un contrat local de santé dans lequel peuvent notamment s'inscrire des actions de prévention. En cours d'élaboration le CLS de la CCPEVA permettra en partie de répondre aux différentes problématiques et enjeux repérés sur le territoire.

L'intercommunalité travaille également à la mise en œuvre d'un service public itinérant visant à faciliter l'information, l'accès aux aides et aux droits, et soutient l'antenne de justice et du droit en Chablais.

France Services

A l'automne 2019, la CCPEVA avait informé l'Etat de son souhait de mettre en place un espace France services itinérant sur le territoire, via des permanences organisées dans les communes au sein d'un véhicule aménagé et équipé.

Guichet unique, l'espace France services permet d'offrir la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent polyvalent, d'obtenir des informations, et d'être accompagné dans les démarches administratives du quotidien et relevant de plusieurs administrations, organismes publics ou opérateurs : aide à la constitution d'un dossier, utilisation des services et outils numériques, orientation et prise de rendez-vous avec les organismes adéquats, etc. Les services proposés concernent plusieurs domaines : emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier.

En 2020

- Premier comité de pilotage en début d'année pour définir le projet avec les partenaires du dispositif : les services de l'Etat (intérieur, finances, justice), La Poste, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et Pôle emploi.
- Recensement auprès des 22 communes sur les services déjà existants, les besoins, et les possibilités concernant les permanences et l'emplacement du véhicule notamment.
- Retour d'expérience : la communauté de communes Thierache Sambre et Oise (Aisne) est venue présenter l'espace France Services itinérant, dans un camping-car aménagé, lancé en 2017 sur leur territoire (36 communes) et qui a connu un large succès.
- Etude de différents scénarios de montage et de fonctionnement
- La CCPEVA est lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat et portant sur le déploiement des « bus France services » en milieu rural. La CCPEVA pourra ainsi bénéficier de subventions supplémentaires pour le déploiement de son projet en 2021-2022.

Offrir à tous un enseignement artistique de qualité



➤ Validé en 2019, le schéma intercommunal des enseignements artistiques (SIEA) de la communauté de communes pays d'Evian vallée d'Abondance a pour principal objectif de garantir une équité d'accès de la population aux enseignements artistiques sur le territoire.

La communauté de communes soutient les écoles de musique du territoire dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques.



Les objectifs

- Etablir un réseau structurant entre les écoles de musique du territoire.
- Permettre la reconduction de projets d'envergure, comme celui d'« En avant l'Opéra » avec toutes les écoles du territoire mené en 2017-2018, ou de projets de proximité.
- Harmoniser les objectifs pédagogiques des établissements d'enseignement artistique.
- Identifier une école de musique référente pour chaque établissement scolaire.
- Animer la vie sociale et culturelle du territoire.

293 830 € versés aux écoles de musique pour un enseignement de qualité et accessible à tous

Quel est le premier bilan après une année du SIEA ?

En raison de la crise sanitaire, la plupart des projets artistiques (animations avec les écoles, concerts) prévus sur l'année 2019-2020 ont dû être annulés. Tous les acteurs du dispositif ont cependant poursuivi le travail de mise en œuvre du SIEA.

Le SIEA a déjà permis :

- La sécurisation et la pérennisation des écoles de musique,
- La structuration et l'organisation de chacune d'entre elles,
- La création d'une dynamique de réseau,
- Le développement de l'offre pédagogique sur le territoire,
- Un gain en visibilité et crédibilité des établissements d'enseignements artistiques.

Le SIEA est une opportunité pour favoriser le rayonnement culturel du territoire, susciter un intérêt plus large du public à la musique, mais aussi pour répondre aux besoins de la population dans sa diversité (parcours culturel, social, santé).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA CCPEVA INSCRIT SA STRATÉGIE DE TERRITOIRE DANS LES 17 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

Agir pour
le territoire
cc-peva.fr

cc-peva.fr




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

851, av. des Rives du Léman
CS10084 - 74500 PUBLIER
Tél. 04 50 74 57 85
accueil@cc-peva.fr